

LIMITES ET RISQUES DE L'INTERVENTION PSYCHOLOGISANTE AUPRÈS DES BATTEURS DE FEMMES

Martin Dufresne, du Collectif masculin contre le sexisme, juillet 1995

AVANT-PROPOS

La notion d'un traitement des auteurs de violences conjugales est présentement imposée par un lobbying incessant, lequel fait naître d'énormes espoirs, tant chez les femmes violentées que chez les décideurs. En période de crise économique, des hommes politiques peuvent se voir tenter par les économies apparentes que suggère une **déjudiciarisation** des crimes qui semblent le mieux se prêter à une **approche et à des mesures psychologisantes**. Toutefois, comme l'écrivent R. Karl Hanson et Liz Hart, les auteurs du document L'Évaluation des programmes de traitement pour conjoints violents (1991):

Lorsque d'importantes décisions dépendent de la participation de l'agresseur à un traitement (la décision de la femme de quitter ou non son conjoint, l'imposition d'une peine d'emprisonnement ou d'une période de probation, p. ex.), il est primordial de savoir si le traitement suivi s'est révélé efficace. (INTRODUCTION, p. i)

C'est à cette fin que Hanson et Hart ont organisé, il y a quelques années, un colloque réunissant plusieurs des principaux intervenants dans ce domaine. Le document précité constitue les Actes de ce colloque. Le Collectif masculin contre le sexisme en a réuni des extraits pour rédiger le présent mémoire, qui veut mettre en lumière les limites et les risques de l'intervention psychologisante auprès des batteurs de femmes. [Les passages en caractères gras sont soulignés par nous.]

Comme on le verra, il ressort des propos mêmes des intervenants dans ce domaine qu'une intervention de type pénale et un soutien centré sur la victime s'avèrent des facteurs plus efficaces pour réaliser l'objectif premier de l'intervention auprès du conjoint violent, c.-à-d. amener celui-ci à cesser d'agresser et de contrôler cette femme.

C'est donc dans l'intérêt des hommes comme des femmes qu'il importe de faire preuve de réalisme et d'exigence face aux prétentions et aux modèles d'intervention psychologisante que propose le *lobby* de la déjudiciarisation. Comme nous le rappellent tous les jours les manchettes des journaux, des vies humaines sont en jeu.

Robert J. Brown, psychologue, Hôpital de Calgary: ...les ressources privées et publiques en ce qui touche la violence familiale sont extrêmement restreintes. En conséquence, il est de plus en plus important de nous assurer que nous utilisons ces ressources aux endroits les mieux choisis et de façons optimales. (82)

Enfin, si nous parlons d'intervention «psychologisante», c'est qu'une **véritable** analyse psychologique de la misogynie et de la volonté de contrôle masculine demeure généralement absente du débat sur «la thérapie», parce que censurée à titre d'analyse féministe. Ce qui se présente comme une théorie et une pratique psychologique élude les véritables données du problème et tient beaucoup plus d'une politique **masculiniste** que d'une analyse psychologique réaliste et progressiste de la dynamique de la violence sexiste.

SOMMAIRE

Évaluation de l'efficacité des «thérapies»

- a. La plupart des fournisseurs de ces soi-disant thérapies n'ont ni le temps, ni les ressources d'évaluer réellement l'efficacité de leur programme
- b. Une évaluation valable serait extrêmement onéreuse et coûteuse
- c. On ne sait pas encore comment faire d'évaluation comparative de ce genre de programmes
- d. On n'a pas encore identifié d'approche efficiente ou suffisamment intégrée
- e. Les analystes se posent de graves questions au sujet de la compétence et de la formation des animateurs de ces «thérapies»

Problèmes méthodologiques: Le règne de l'improvisation

- f. Il n'existe pas d'approche universelle du problème
- g. Des modèles dangereux, qui blâment les victimes
- h. À faire du psychologisme, on ferme les yeux sur une véritable épidémie **sociale**
- i. On surreprésente les facteurs intra-psychiques
- j. «Thérapies»? On n'a pourtant identifié aucune pathologie
- k. On s'est trompé dans l'identification de «caractéristiques» du batteur de femmes qui justifieraient un traitement clinique
- l. Même en présence de certains facteurs communs chez des batteurs de femmes, on ignore s'il s'agit de causes ou d'**effets** de la violence
- m. Par exemple, on sait maintenant que la dépression n'est pas un facteur explicatif
- n. Il ne s'agit pas non plus d'un problème de **colère**
- o. Ce n'est pas non plus le **stress** qui fait problème
- p. Ni la violence subie par le sujet au cours de son enfance

- q. Les batteurs de femmes ne souffrent d'aucun **manque** d'aptitudes
- r. La prédiction de la récidive par l'approche psychologisante est encore impossible
- s. On ignore même la façon dont les changements d'attitudes visés pourraient affecter la récidive
- t. Les modèles de traitement n'arrivent pas à tenir compte de l'effet des nouvelles relations qu'entreprennent les sujets
- u. Bref, on ne sait pas du tout où on s'en va
- v. Mais en se servant du mot «thérapie», on tire le voile sur ces problèmes de fond
- w. Même au prix d'une démarche réellement scientifique
- x. Et de risques évidents de dérapage
- y. Faute de savoir qui peut changer, on essaie d'identifier qui ne peut **pas** changer
- z. Et on se lave les mains d'une proportion croissante des agresseurs
- aa. Sans pour cela nuire à la pratique croissante de la **déjudiciarisation**, qui profite à **tous** les batteurs de femmes, quelles que soient leurs chances de «guérison»

Problèmes méthodologiques: Des chiffres de succès suspects

- a. Une importance disproportionnée à des programmes qui rejoignent bien peu d'hommes
- b. Des échantillons non représentatifs
- c. Très peu d'études de suivi
- d. Des autoévaluations discutables
- e. Le risque de rapports faussement positifs
- f. Des périodes de suivi trop courtes
- g. Une période d'«euphorie» trompeuse

- h. L'absence d'occasions d'agresser a été identifiée à des succès!
- i. Alors que la présence d'une conjointe semble à certains essentielle au traitement
- j. Impossible de savoir si c'est la thérapie qui fonctionne
- k. Absence de groupes témoins
- l. On ne tient pas compte de l'influence de l'intervention judiciaire malgré des preuves de son efficacité
- m. On n'a très peu tenu compte du facteur de **désirabilité sociale** des réponses dans les autoévaluations et les réponses des sujets
- n. Des autoévaluations peu descriptives des comportements réels
- o. Des programmes qui ne reflètent que des valeurs de classe moyenne et supérieure
- p. Loin de se raffiner, les programmes sont de plus en plus élagués de leurs contenus significatifs
- q. Les intervenants doutent même des véritables chances de succès des programmes allégés et trop courts auxquels ils sont ainsi de plus en plus limités
- r. Les données sur la récidive ignorent habituellement la violence psychologique
- s. On va jusqu'à compter aussi les victimes pour bonifier les statistiques de succès...
- t. Les agresseurs qui abandonnent un programme ne subissent habituellement aucune sanction

Quand la «thérapie» devient contre-productive

- a. Résultats de l'étude menée à Baltimore (Harrell, 1991)
- b. Hausse de la manipulation et de la violence psychologique
- c. Une lecture réductrice de la violence conjugale peut créer l'impression de faux succès
- d. Les hommes peuvent même se servir des thérapies pour raffiner leurs méthodes de contrôle
- e. Les hommes utilisent ces «thérapies» pour échapper à des sanctions qui auraient un réel effet dissuasif

- f. Les budgets de soutien aux victimes et de judiciarisation sont ouvertement menacés
- g. L'approche clinique dissimule l'**utilité** pour les agresseurs du recours à la force
- h. La multiplication d'«explications» théoriques non vérifiées a un effet déresponsabilisant
- i. Au plan structurel, les batteurs de femmes sont beaucoup plus confortés que confrontés par les programmes de «thérapie» actuels
- j. Un parti pris à l'encontre de toute sanction
- k. Une dynamique où l'on plaint les hommes
- l. Une surprenante et dangereuse absence d'empathie pour les victimes
- m. Les thérapies maintiennent la conjointe dans une situation à haut risque, en comparaison de mesures plus efficaces
- n. Dans son idéalisation des hommes, le discours thérapeutique en vient à mimer et renforcer celui de l'agresseur lui-même
- o. Les prétendus profils-type banalisent la violence conjugale
- p. Particulièrement dangereuses, les approches de «thérapie de couple» sont présentement en expansion

Pour une véritable priorité aux femmes

Recentrer l'intervention: deux principes de base

Choisir l'efficacité

La meilleure façon d'aider l'homme? Soutenir la femme

Conclusion

Évaluation de l'efficacité des «thérapies

La question de l'efficacité des diverses formes psychologiques d'intervention auprès des conjoints violents ne saurait être présumée ou éludée par un optimisme de commande. On en jugera à la liste suivante des problèmes soulevés et reconnus par les participant-e-s au colloque.

a. La plupart des fournisseurs de ces soi-disant thérapies n'ont ni le temps, ni les ressources d'évaluer réellement l'efficacité de leur programme

C'est ce que souligne James Browning, qui avait réalisé en 1984 la première évaluation des limites et contradictions des programmes canadiens en ce domaine, en 1984:

...une évaluation correcte dépasse les capacités de la plupart des organismes et programmes, qui ont déjà fort à faire pour dispenser des services cliniques. Il incombe donc au gouvernement d'assurer les ressources nécessaires à la recherche en évaluation... (105)

b. Une évaluation valable serait extrêmement onéreuse et coûteuse

Daniel J. Saunders: ...la vérification de l'intégrité du traitement exige des frais considérables: un schème de codage doit être élaboré, les codeurs doivent être formés en vue de la fidélité et le codage même est long. (8)

c. On ne sait encore comment faire d'évaluation comparative de ce genre de programmes

James Browning: Outre les lacunes signalées ici dans les recherches sur l'évaluation, peu de tentatives ont été couronnées de succès dans l'établissement d'un système d'évaluation pour un ensemble de programmes. (105)

Cela remet en cause toute adhésion empiriquement justifiable à la notion générale de «thérapie pour conjoints violents», surtout en regard de solutions plus efficaces.

d. On n'a pas encore identifié d'approche efficace ou suffisamment intégrée

Jurgen Dankwort, un travailleur social montréalais, a enquêté auprès d'un vaste échantillon de programmes pour conjoints violents, tant au Canada qu'au Québec. Voici quelques-unes des conclusions qu'il a livrées au colloque:

Contrairement aux prévisions, la recherche n'a pas identifié de techniques aptes à transmettre différents messages sur les causes de la violence, les raisons pour lesquelles

les hommes résistent au changement ou encore les moyens nécessaires pour mettre fin à cette situation. (54)

Après l'examen d'un nombre considérable d'études, Eiskovits et Edleson (1989) tiraient récemment la conclusion que, pour répondre à la question pressante de savoir si oui ou non les programmes de traitement des conjoints violents ont des résultats positifs, **la recherche doit tenter de relier résultats, théorie et technique de façon beaucoup plus intégrée...** (46)

Les résultats suggèrent qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour améliorer la thérapie de groupe et atteindre les **objectifs identifiés par les programmes eux-mêmes**. De plus, les résultats ont élucidé les raisons pour lesquelles les problèmes fondamentaux cernés par notre étude sont si importants pour la mise au point de modes d'intervention qui soient **en accord avec les objectifs tant du système pénal que des défenseurs des victimes**. Les **nombreuses incohérences relevées** appuient de façon significative la nécessité d'élaborer des normes et lignes directrices de programme, afin **d'assurer que la sécurité et la liberté des femmes étaient le but primordial du traitement des conjoints violents**. (57)

e. Les analystes se posent de graves questions au sujet de la compétence et de la formation des animateurs de ces «thérapies»

N'importe qui prétend aujourd'hui offrir une approche psychologisante aux conjoints violents. Browning signalait déjà en 1984 la multiplication d'«explications» hypothétiques et mutuellement contradictoires offertes à la violence conjugale par les divers pourvoyeurs de services.

Les demandeurs de subventions et les services de consultation qui ciblent les conjoints violents - ou le couple en cause - peuvent aussi bien être des groupes d'entraide masculinistes, des CLSC, des thérapeutes conjugaux ou familiaux, des adeptes de la «médiation», des cliniciens de pratique privée, des maisons d'hébergement, des centres de services à la famille, des membres du clergé, etc. Chacun parle de «thérapie» mais passe habituellement sous silence les exigences de professionnalisme auxquelles ont fait allusion les participant-e-s au colloque. Mais l'approche psychologisante permettrait-elle de sabrer dans les dépenses gouvernementales si on tenait réellement compte de ces exigences?

Daniel J. Saunders: ...il faut s'assurer de la compétence des animateurs. La compétence recouvre tant les connaissances de base que les habiletés thérapeutiques. Les connaissances de base doivent comprendre un niveau élevé de familiarité avec les causes de la violence familiale et avec les répercussions de cette dernière sur la victime. Il est essentiel de connaître les mille et une façons dont les conjoints violents minimisent et rationalisent leur comportement... L'importance de la formation est illustrée par les

recherches d'autres auteurs... Mais la formation des animateurs peut constituer un investissement majeur. Lors de son étude sur la dépression, le National Institute of Mental Health a consacré plusieurs milliers de dollars à la formation de chaque thérapeute. (7)

On verra plus loin, dans une discussion des **facteurs contre-productifs** de l'approche psychologisante, à quel point les participant-e-s ont reconnu que des lacunes de compétence ou des partis pris des animateurs avaient pour effet de freiner toute amélioration chez l'agresseur et même d'aggraver la violence conjugale constatée pendant et après le «traitement».

* * * * *

Problèmes méthodologiques: Le règne de l'improvisation

Mais d'abord, voyons les problèmes de fond dont ont longuement discuté les participant-e-s au colloque. Pour qu'on puisse parler de compétence, il faut du moins qu'il y ait consensus sur quelque explication de la violence conjugale. Pour qu'il y ait thérapie, il faut que l'on s'entende sur une pathologie, une typologie des sujets. Même après vingt ans de recherches et d'efforts pour en dégager, l'impasse à ce sujet semble totale, de l'aveu même des spécialistes. L'hypothèse qui veut faire de la violence conjugale un genre de désordre psychologique, susceptible d'une approche thérapeutique, n'est tout simplement pas accréditée par les données disponibles.

f. Il n'existe pas d'approche universelle du problème

Les demandeurs de subventions et de contrats de services prétendent offrir des programmes intégrant toutes les dimensions de la violence conjugale et s'appliquant à l'ensemble des conjoints agresseurs. Pourtant, Hanson et Hart reconnaissent de prime abord:

...aucun des programmes existants ne peut traiter efficacement tous les hommes violents et il existe peu de données sur les hommes susceptibles de bénéficier des traitements offerts. (p. i)

Que penser, alors, des prétentions des «masculinistes» qui prétendent que l'argent consacré aux revendications des hommes servira, en bout de ligne l'intérêt des femmes et des enfants menacées par ces mêmes hommes?

g. Des modèles dangereux, qui blâment les victimes

Barbara Pressman, de la Faculté de travail social de l'Université Wilfrid Laurier, surenchérit, en soulignant un des risques que pose cette incohérence:

...Actuellement, il n'y a pas de consensus sur les causes [fondamentales de la violence conjugale]. Certains organismes d'intervention emploient donc des modèles théoriques qui aboutissent à rejeter le blâme sur les victimes, à minimiser le problème et à ne pas estimer à sa juste valeur l'impact de la violence sur les victimes... (19)

Ce n'est pas d'hier que l'on blâme les femmes pour la violence des femmes à leur endroit. Faut-il continuer à le faire avec les budgets de plus en plus restreints de lutte contre cette violence?

h. À faire du psychologisme, on ferme les yeux sur une véritable épidémie sociale

On peut même poser la question: S'agit-il réellement d'un problème de santé mentale masculine? Pressman prouve que non:

...la violence conjugale est omniprésente (tous groupes économiques, culturels et religieux) et si répandue (1 sur 8) qu'on ne peut expliquer un tel comportement, aux proportions épidémiques, comme un phénomène intrapsychique ou par des relations et schèmes interactionnels qui seraient lacunaires... C'est la connaissance du contexte sociétal qui devra informer nos interventions auprès des hommes violents (19, 21)

i. On surreprésente les facteurs intrapsychiques

C'est l'avis de Jurgen Dankwort, statistiques à l'appui:

...ainsi que certains chercheurs l'ont souligné, on peut se demander pourquoi la plupart des recherches empiriques sur la violence conjugale ont étudié le niveau intrapersonnel du phénomène, alors qu'il est douteux que plus de 2 % ou 3 % de tous les sévices liés à la violence conjugale soient attribuables à des traits purement intrapersonnels. (45)

Oto Cadsky, du Service d'évaluation judiciaire et des services communautaires albertains, est formel:

La thérapie d'individus dans le cadre de programmes de traitement individuels n'opérera aucun changement d'envergure. (129)

j. «Thérapies»? On n'a identifié aucune pathologie

L'échec de la filière psychologisante est particulièrement évident à voir l'échec des recherches d'une pathologie du conjoint violent qui justifierait que l'on conçoive l'intervention comme relevant du domaine des sciences de la santé et que l'on ne sanctionne pas l'agresseur.

Dans une sommation des études d'évaluation des programmes réalisées en 1990 et reproduite en annexe des Actes du colloque, les spécialistes reconnus Richard M. Tolman et Larry W. Bennett écrivent:

Les données présentées jusqu'ici attestent pour la plupart l'hétérogénéité des caractéristiques chez les conjoints violents. Vu cette hétérogénéité, nous ne savons toujours pas s'il existe des grappes identifiables d'attributs qui seraient pertinents pour la pratique... Les typologies peuvent être nuisibles si elles estompent un rôle sociétal ou exagèrent des différences négligeables. ...L'hétérogénéité des caractéristiques psychologiques et comportementales suggère qu'aucune pathologie donnée ne peut être liée à la violence conjugale. (151, 153)

C'est aussi l'opinion du psychologue Robert J. Brown :

Dans l'ensemble, la recherche sur le terrain n'a pas remporté beaucoup de succès dans l'emploi des tests psychologiques pour obtenir soit des données soit des réponses définitives quant au profil psychologique du conjoint violent. Même les résultats de cet instrument réputé en psychologie, *l'Inventaire multiphasique de personnalité du Minnesota* (MMPI); Hathaway et McKinley, 1983) ont été très décevants... (83)

...Notre gros échantillon de conjoints violents se situait, en moyenne, dans la bonne moyenne de la population quant aux traits de personnalité et aux facteurs cliniques. Même une étude plus attentive des échelles de la paranoïa et de la méfiance n'a rien révélé qui différencierait cet échantillon de la population en général. (84)

Compte tenu de ces données, est-il seulement logique de continuer à parler d'un traitement «du» batteur de femmes?

k. On s'est trompé dans l'identification de «caractéristiques» du batteur de femmes qui justifieraient un traitement clinique

C'est la conclusion à laquelle en vient James Browning:

À l'examen des études qui essaient de définir des différences entre les hommes violents et les hommes non-violents, nous constatons que de nombreuses caractéristiques que nous pensions associées à la violence n'ont aucune valeur différentielle quand on tient compte des variables démographiques. (100)

C'est aussi l'opinion de Hanson et Hart:

Grâce aux recherches menées par M. Brown, nous savons maintenant que les hommes violents ne présentent pas nécessairement plus de troubles psychiatriques - pris dans le sens traditionnel de l'expression - que l'ensemble de la population. (p. iii)

l. Même en présence de certains facteurs communs chez des batteurs de femmes, on ignore s'il s'agit de causes ou d'effets de la violence

Ce facteur émerge clairement de la sommation des études existantes rédigée par Tolman & Bennett :

...la surreprésentation des éléments psychopathologiques chez les populations cliniques de conjoints violents ne caractérise pas clairement la psychopathologie comme facteur causal de la violence conjugale. (141)

m. Par exemple, on sait maintenant que la dépression n'est pas un facteur explicatif

Par exemple, la dépression constatée chez beaucoup de batteurs de femmes tenus responsables de leurs agressions a souvent été présentée comme facteur expliquant cette violence. Tolman & Bennett apportent la précision suivante :

...les conclusions de Hamberger et Hastings (1988), c'est-à-dire que les conjoints violents en thérapie étaient plus déprimés que leurs homologues non-violents d'un groupe témoin, **mais que les conjoints violents et anonymes de la collectivité ne l'étaient pas**, appuient l'hypothèse que ce soient les **conséquences** des mauvais traitements qui entraînent la dépression. (146)

n. Il ne s'agit pas non plus d'un problème de colère

Bien plus que la dépression, c'est à un «mauvais contrôle de la colère» que la majorité des programmes pour batteurs de femmes attribuent les voies de fait conjugales. Quelle que soit la position théorique privilégiée par chaque pourvoyeur dans ce qu'un participant à la conférence a appelé un «pot-pourri d'approches thérapeutiques» (135), il demeure indéniable que le «contrôle de la colère» des agresseurs est presque toujours la **pratique** adoptée par les pourvoyeurs canadiens et québécois de programmes d'aide aux conjoints violents.

Or, cette théorie est de plus en plus discréditée. Tolman et Bennett écrivent, entre autres considérations:

Certains programmes sont articulés sur le principe que la colère est centrale en matière de violence conjugale et que la maîtrise de cette émotion suffit à y mettre fin. Selon quelques chercheurs, la colère se réduirait plutôt à un alibi, permettant le libre exercice d'une domination agressive (Gondolf et Russell, 1986)... Les études qui ont employé l'*Échelle*

de la colère de Novaco (Novaco, 1975) n'ont révélé aucun problème de colère chez les hommes violents (Hastings et Hamberger, 1988; Telch et Lindquist, 1984)... ..le degré auquel les hommes peuvent provoquer eux-mêmes de la colère comme alibi d'un comportement coercitif reste à découvrir. (144-5)

o. Ce n'est pas non plus le **stress** qui fait problème

La théorie du stress subi par le conjoint violent comme explication aux agressions qu'il inflige est elle aussi démentie par les faits, selon Tolman et Bennett:

Selon la plupart de ces études [Straus, 1980; Hotaling et Sugarman, 1986; Barling et Rosenbaum, 1986], toutefois, les tensions professionnelles n'avaient pas de lien avec la violence conjugale. MacEwen et Barling (1988) ont examiné des couples travaillant à l'extérieur au bout de 6 et de 18 mois. Ces chercheurs ont conclu que les tensions de la vie et du travail n'étaient pas des prédicteurs de violence. Ces deux études ainsi que les précédentes n'appuient guère le rôle des tensions extérieures en ce qui touche les manifestations de violence. ...bien que certains conjoints violents puissent invoquer un lien entre stress et manifestations de violence pour justifier leur comportement agressif, la tension n'est probablement pas en lien direct avec les sévices infligés aux femmes. (149)

p. Ni la violence subie par le sujet au cours de son enfance

Des vedettes de la pop-psychologie ont beaucoup dit que les hommes agresseurs ne faisaient que rediriger vers l'extérieur des agressions qu'eux-mêmes auraient subies au cours de leur enfance. Les animateurs de beaucoup de groupes d'entraide et certains cliniciens traditionnels y ont trouvé une raison pour se pencher avec sympathie sur l'enfance malheureuse de leurs sujets. Mais cette hypothèse déresponsabilisante demeure empiriquement non confirmée; elle est même démentie par les données disponibles, que mentionnent Tolman et Bennett:

Kantor et Straus (1989), à partir de données tirées du sondage de 1985, ont constaté que la présence de la violence conjugale dans la famille d'origine du mari était prédictive de manifestations mineures de violence conjugale mais aucunement d'actes graves.

Le lien entre les expériences vécues dans l'enfance et le comportement de l'adulte paraissent en être plutôt un de modèle plutôt que de psychopathologie appelant un traitement puisque, comme le précisent Tolman et Bennett :

La présence de la violence au sein de la famille d'origine est un prédicteur de la violence plus régulier que les mauvais traitements subis dans l'enfance (Hotaling et Sugarman, 1986) (150)

q. Les batteurs de femmes ne souffrent d'aucun **manque** d'habiletés

L'approche fondée sur une «gestion de la colère», nourrie par notre résistance sociétale à prendre conscience du choix que font certains pères de famille de battre à répétition femmes et enfants, a mené à une vision des batteurs de femmes comme manquant de certaines **habiletés**. Ce n'est **pas** la perception des femmes, et même de certains animateurs de programmes, qui font face aux mensonges et aux tactiques dilatoires de ces hommes.

Dans un ouvrage publié en 1993, Next Time She'll Be Dead: Battering and How to Stop It, Ann Jones écrit:

[Notre traduction] Il est essentiel de comprendre que la violence conjugale n'est **pas** une série de crises de rage isolées. Il s'agit d'un **processus d'intimidation délibérée qui a pour but de forcer la victime à se plier à la volonté de la personne qui la victimise**. Le batteur de femme ne fait pas que perdre patience, ou souffrir de stress, ou faire preuve d'«insécurité» ou d'une réaction spontanée «provoquée» par quelque chose qu'a fait la victime ou (pour reprendre les termes des psychologues) d'«un manque d'habiletés interpersonnelles» ou d'«une inhibition des mécanismes de contrôle de la colère». Il s'agit là d'**excuses** fournies à la violence, des excuses populaires même chez les thérapeutes qui interviennent auprès des batteurs; pourtant, nous connaissons tous des gens harassés, insécures et stressés, aux habiletés interpersonnelles restreintes, qui perdent patience **sans** devenir violentes. Cela nous amène à présumer que les griefs de l'homme violent doivent être encore pires et que, soumis un stress extrême, il a perdu le contrôle. C'est ce dont il a l'air et c'est ce qu'il dit: «Je n'étais pas moi-même», «J'étais saoul», «J'ai perdu les pédales», «Je suis devenu comme fou». Ce sont des phrases comme celles-là qui excusent publiquement le batteur de femme et qui convainquent la femme violentée d'accorder une nouvelle chance à sa soi-disante **véritable** personnalité, celle d'un homme non-violent, malgré les apparences. Mais en fait cette violence **est** sa véritable identité: il a **tout à fait** le contrôle, un contrôle qu'il **exerce**.

(Next Time, She'll Be Dead, 88-89)

Néanmoins, les thérapies d'approche behavioriste continuent à être présentées à l'État comme une occasion de «solutionner» la violence conjugale en transmettant aux conjoints violents des habiletés qui leur permettraient de combler ces déficits qu'on leur prête. Un-e participant-e au colloque cite à ce sujet Donald Dutton:

...ce ne sont pas des habiletés (*skills*) qui font défaut à ces hommes, mais bien autre chose. Ils savent comment trouver les bonnes réponses et ils savent ce que les gens cherchent, mais ils n'agissent pas en conséquence. C'est tout comme s'ils savaient ce qu'il faut faire, sans le faire pour autant. (134)

On verra, en deuxième partie, les répercussions sur les conjointes de l'idéologie du contrôle de la colère et des nouvelles habiletés enseignées à leurs agresseurs pour **mieux** exercer le contrôle.

r. La prédiction de la récidive par l'approche psychologisante est encore impossible

Car les spécialistes reconnaissent que, jusqu'à maintenant, faute de clarté théorique et de méthodes adéquates, l'approche psychologisante échoue non seulement à prévenir mais même à prévoir la récidive.

C'est ce qu'a démontré, en juillet 1991, un tour d'horizon synthétique des programmes mis en oeuvre au Canada: une étude intitulée Treatment Programs for Men who Batter: A Review of the Evidence of their Success. James Browning en résume une des conclusions, à laquelle ont fait écho beaucoup des participants à la conférence en présentant leurs propres travaux:

L'étude de Burns, Meredith et Paquette (1991) souligne que nous savons bien peu de choses sur les caractéristiques des clients qui sont prédictives de la récidive. (101)

s. On ignore même la façon dont les changements d'attitudes visés pourraient affecter la récidive

Alors que l'approche psychologisante vise à identifier des changements d'attitudes qui auraient pour effet de mettre fin aux voies de fait ou, au moins, de les réduire ou de les transposer à un niveau verbal mieux «géré», l'échange suivant entre Don Dutton, de Vancouver, et un participant-e démontre que l'on n'a encore aucune idée des mécanismes qui permettraient cette transition:

[Question:] ...de façon plus générale, lorsqu'on effectue des mesures avant, pendant et après l'intervention et que l'on constate un certain changement, que savons-nous de la façon dont ce changement se rapporte aux mauvais traitements ou à une thérapie à venir?... y a-t-il des preuves empiriques et systématiques que le changement d'un type donné, par exemple comme résultat de la participation à une thérapie, soit lié à la diminution de la violence?

[Dutton:] Cela n'existe pas, à ma connaissance. (121)

t. Les modèles de traitement n'arrivent pas à tenir compte de l'effet des nouvelles relations qu'entreprennent les sujets

Les observations ci-dessous ont été échangées suite à la communication très réaliste de James Browning sur les problèmes de méthodologie grevant la conception des programmes et la comptabilisation de leurs prétendus «succès».

[Observation d'un participant:] Un autre sujet d'inquiétude est que certains hommes inscrits aux programmes s'engagent ou deviennent engagés dans plusieurs relations au moment du traitement. Personne n'a vraiment tenu compte de ce facteur dans la mise au point des programmes. Souvent, ayant quitté le foyer ou leur conjointe étant partie, les hommes s'engagent immédiatement avec une autre femme, dans un type de rapport violent.

[Autre participant:] On voit l'envers de ce problème lorsque, par exemple, un homme s'engage dans une nouvelle relation et que la période de lune de miel de cette relation lui permet de blâmer d'autant plus son ex-conjointe de ce qui s'est produit...

[Autre participant:] Nous voyons beaucoup de ces situations dans notre programme: des hommes qui viennent de rompre une relation et qui rejettent entièrement le blâme de ce qui s'est passé sur leur ex-conjointe. (107)

u. Bref, on ne sait pas du tout où on s'en va

Entre eux, les spécialistes reconnaissent à quel point cette totale confusion au plan de la théorie les empêche de garantir à la société un minimum d'efficacité.

[Question posée à Oto Cadsky:] La grande question est: quels sont les meilleurs types d'intervention et pour quels types d'individus? Si nous adoptons une approche globale, qui réunisse toute une gamme de contrevenants, alors même que nous n'avons pas une idée claire du contenu ou du déroulement d'un programme, cela ne nous avancera pas beaucoup... Nous devrions aussi nous pencher sur la question de l'intégrité du programme comme condition nécessaire de toute évaluation. Il nous faut un type d'évaluation qui nous livre des données aptes à améliorer les programmes thérapeutiques, de façon à les rendre plus efficaces.

[Réponse (Cadsky):] Je pense que tout cela est chimérique. Nous n'allons pas y arriver... Ceux d'entre nous qui œuvrent dans le domaine ne peuvent plus prévoir, même à partir de données cliniques, quels sujets vont réussir et lesquels vont échouer. Et je doute qu'aucun de vos instruments de mesure psychologique puissent le faire. Je pense que vous vous illusionnez si vous croyez pouvoir découvrir les éléments nécessaires pour prévoir les réussites et les échecs... Je doute que cela soit réalisable. (135)

v. Mais en se servant du mot «thérapie», on tire le voile sur ces problèmes de fond

Jurgen Dankwort et James Browning ont tenté de soulever les questions d'éthique professionnelle que posait un discours qui prétend à une pseudo-uniformité du champ de «la thérapie pour conjoints violents»:

Dankwort : La plupart des chercheurs et des responsables de politiques, cependant, continuent à agir comme si les programmes de traitement des conjoints violents étaient uniformes. Ils semblent préférer éviter des discussions qui risqueraient de faire dévier le

sujet de la recherche vers des questions normatives, telles que la philosophie de la pratique. En effet, le sens de cette notion et la façon dont nous devrions mettre en oeuvre cette «philosophie» lors de l'évaluation de programmes ont, à toutes fins utiles, été passés sous silence. (44)

w. Même au prix d'une démarche réellement scientifique

Pourtant, ce silence et un éclectisme opportuniste sapent toute véritable démarche efficace, comme le faisait remarquer un-e autre participant-e:

[Nous ne pouvons]...ouvrir les programmes à tous et y réunir toute une gamme de contrevenants, avec un pot-pourri d'approches thérapeutiques. Si nous procédons ainsi, nous ne pourrions découvrir ce que nous cherchons. (135)

x. Et de risques évidents d'effets secondaires destructeurs

Une approche incontrôlée recèle des risques très réels, tant pour les hommes «traités» que pour leurs conjointes, comme Browning et d'autres chercheur-e-s l'ont rappelé à l'assistance :

Les groupes d'entraide peuvent dégénérer en séances haineuses, la thérapie individuelle ne donne guère d'occasions de rompre l'isolement social, et la thérapie de couple court le risque de renforcer une dynamique du blâme. (101)

Nous reviendrons un peu plus loin sur ces risques bien réels des divers volets de l'approche psychologisante.

y. Faute de savoir qui peut changer, on essaie d'identifier qui ne peut **pas** changer

Tolman et Bennett: On n'a aucune preuve que le traitement de l'alcoolisme, à lui seul, suffise à modifier un comportement violent, mais il n'y a aucun doute que les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie font obstacle à un tel changement... Les conjoints violents qui abusent de l'alcool risquent davantage de correspondre à un profil sociopathique ou antisocial, ce qui fait entrevoir de mauvais résultats d'intervention en comparaison avec les conjoints violents non alcooliques. (144)

z. Et on se lave les mains d'une proportion croissante des agresseurs

Pourquoi ce processus de sélection? Pour tenter de déterminer les «mauvais sujets» à éviter.

Daniel J. Saunders: ...les types de conjoints violents qui, généralement, ne répondent pas au traitement. Des études préliminaires, de type transversal, inclinent à croire que les

récidivistes les plus probables sont: les alcooliques, les égocentriques, ceux qui ont de lourds antécédents en matière de violence et ceux qui ont été témoins de mauvais traitements chez leurs parents... (5)

Cela commence à faire beaucoup de monde! Mais, pressés de fournir à la société des preuves de l'efficacité de leurs programmes, les pourvoyeurs de services multiplient les tentatives de n'y admettre que les conjoints violents les plus susceptibles de «réussir», d'après les hypothèses en vogue. Comment justifier cette élimination sélective des sujets les «moins prometteurs», qui ne vise qu'à améliorer les résultats du programme au moyen de sujets soigneusement sélectionnés en fonction de l'hypothèse que privilégie le thérapeute, alors même que l'on présente la thérapie comme une méthode de portée universelle?

aa. Sans pour cela nuire à la pratique croissante de la **déjudiciarisation**, qui profite à **tous les batteurs de femmes**, quelles que soient leurs chances de «guérison»

Quelque 50% des candidats sont ainsi rejetés alors même que la société accorde sa confiance et budgets à l'approche psychologisante, au détriment de sanctions pénales et d'un soutien aux victimes, dont l'efficacité ne fait plus de doute (si tant est que ces solutions soient disponibles).

Don Dutton: Le point de défaillance le plus marquée du système pénal est le taux des arrestations effectuées par la police, qui est encore probablement trop bas. Sur la base des études que j'ai consultées, **dans les cas où il existait une preuve prima facie d'agression, il n'y avait eu arrestation qu'environ 21 % du temps**. On constate d'énormes fluctuations, selon les attitudes des agents de police. Ces derniers auraient besoin qu'on les aide à changer d'attitude... Dans une étude que j'ai réalisée avec Kirk Williams. Les Kennedy et Steve Hart, nous avons découvert qu'**un des effets secondaires de l'arrestation est de faire connaître, tant par l'homme que par la femme, l'agression à un plus grand nombre de personnes. De ce fait, l'isolement est atténué (Dutton, Hart, Kennedy et Williams, 1990). La femme tend moins à dissimuler et peut commencer à cesser d'assumer le blâme en ce qui touche les actes de violence.** (118-9)

Or, qu'en est-il de la disponibilité d'une intervention à l'efficacité ainsi reconnue? Tolman et Bennett écrivent en 1990: "Selon les études portant sur les rapports de police et les rapports des conjointes (l'étude de Sherman et Berk, par exemple), pour huit agressions signalées par les conjointes, il y aurait eu en moyenne une arrestation." (120)

C'est en regard de ce contexte qu'on est en droit de se poser des questions sur l'idéologie et la pratique inchangée de ce qu'il faut bien appeler la **non-judiciarisation** des agressions à caractère patriarcal, où il faut voir une tentative de **reprivatiser** ce grave problème. Il importe

aussi de remettre en question les taux d'efficacité irréalistes qu'affichent les programmes pour conjoints violents afin de justifier leur financement à même les deniers publics.

* * * * *

Problèmes méthodologiques: Des chiffres de succès suspects

Daniel J. Saunders: Nous savons que les interventions auprès des conjoints violents ne réussissent qu'à en atteindre un très petit pourcentage... (3)

a. Une importance disproportionnée aux nombres rejoints

Le principal mirage entretenu autour des soi-disant thérapies pour conjoints violents est sans doute l'importance qu'on leur accorde. Il faut savoir à quel point ces programmes touchent PEU d'hommes. Jurgen Dankwort parle du

«...nombre souvent négligeable de sujets qui terminent leurs 15 ou 20 séances. Vu le million ou à peu près de Canadiennes qui sont violentées chaque année, les quelque 150 programmes qui sont sur pied au Canada ne permettent pas d'anticiper de changement notable... En fait, on en vient ainsi à se demander pourquoi il faudrait investir dans ce but ou de poursuivre ce qui semble, dès le départ, une entreprise futile. (46)

Comment expliquer cette disproportion entre d'une part l'incohérence et la marginalité de l'approche psychologisante et, d'autre part, les budgets et l'attention qu'on lui apporte?

Sans oser dire que c'est parce qu'elle conforte une priorité traditionnellement dévolue aux hommes et une immunité judiciaire tout aussi patriarcale, nous pouvons tout de même affirmer que cela tient sans doute au discours «optimiste et idéaliste» (Jurgen Dankwort) qui sert à sa promotion sur toutes les tribunes depuis quinze ans.

Mais, en y regardant de plus près, les taux d'efficacité cités à l'État sont peu représentatifs de la réalité, en ce sens que les études citées à l'appui de ces prétentions souffrent de vices méthodologiques qui les rendent tout à fait invalides.

Comme on le constatera, les participant-e-s au colloque ont été très honnêtes au sujet de ces graves défauts qui entachent les évaluations les plus optimistes de leurs méthodes. (On souhaite qu'ils fassent preuve d'autant de scepticisme dans leurs demandes de fonds à l'État.)

b. Des échantillons non représentatifs

Hanson et Hart: Tous les programmes affichent des taux élevés d'abandon à toutes les étapes du traitement, depuis la prise de contact initiale jusqu'au suivi. (p. iv)

Tolman et Bennett: Les taux d'abandon des programmes de traitement sont très élevés chez les conjoints violents. À partir d'un sondage national sur les programmes de traitement des conjoints violents, Pirog-Good et Stets (1986) estimaient le taux d'abandon à 40 %. (154)

Les études sur l'efficacité des programmes portent sur les hommes qui y assistent jusqu'au bout. Or, ces hommes sont-ils représentatifs des conjoints violents qui y sont référés?

Les données suivantes, fournies par Oto Cadsky (p. 130) à propos de son programme d'Edmonton, semblent assez typiques: Sur 100 hommes arrivant au programme à la suite d'une ordonnance du tribunal ou d'une exigence de la conjointe, 80 survivent à la période d'attente, 60 sont acceptés, 30 se présentent aux séances, il en reste 20 après 12 semaines et **5 seulement terminent la thérapie de 30 semaines.**

C'est dire que même en éliminant d'emblée les «mauvais sujets» dont parlent Tolman et Bennett (144), on perd encore quelque 94% des hommes, qui ne se présentent pas ou ne terminent pas le traitement. Ce facteur biaise la représentativité de l'échantillon restant, explique James Browning:

L'abandon de la thérapie et du suivi peut fausser les comparaisons chronologiques dans un sens positif [c.-à-d. suggérer que le programme est plus efficace qu'il ne l'est] car ce sont, croit-on, les sujets peu prometteurs qui abandonnent et l'on ne sait pas grand-chose de ces décrocheurs. (104)

Jurgen Dankwort en tire la conclusion qui s'impose:

Nous avons mis au point des études à long terme qui visent à nous prouver que les effets sont durables, mais nous évoquons rarement le fait que **la taille décroissante de l'échantillon signifie tout probablement que nous n'interrogeons que les couples susceptibles de signaler une quantité moindre d'actes de récidive, car les cas d'échec ont disparu de notre étude longitudinale.** (45)

Bref, comme le note Saunders en remettant à cause le prétendu succès de telle ou telle «approche»:

Une formule donnée peut aussi connaître un taux de succès élevé, uniquement parce qu'elle se termine avec les sujets les plus motivés ou avec ceux qui sont moins violents. S'il existe un taux d'abandon différentiel, la randomisation de l'expérience est compromise. (5)

Don Dutton va jusqu'à noter que ce qu'on appelle la thérapie en vient à ne pas rejoindre du tout les conjoints les plus dangereux, qui n'en profitent pas moins de l'idéologie de la déjudiciarisation pour s'éviter toute sanction de leurs voies de fait:

Il y a différents types d'hommes violents, qui ont des problèmes différents. Les pires sont les hommes qui forcent leur femme ou leur petite amie à se réfugier dans une maison de transition. Ceux-là semblent les plus violents. Ils ont des problèmes de toxicomanie et semblent aussi souffrir de troubles de la personnalité. Bien des fois, ils jouent à cache-cache avec la loi. Ceux qui semblent avoir le plus besoin d'aide sont trop souvent ceux qui réussissent à éviter d'être pris. **Mais si l'on assiste à une séance de groupe de thérapie, on ne voit pas d'hommes de ce type.** (120)

c. Très peu d'études de suivi

Toute mesure d'efficacité semblerait exiger un suivi de qualité. Encore faut-il mener de telles études de suivi. Dankwort a remarqué que les répondants à son enquête n'appuyaient sur rien de concret leurs très irréalistes prévisions d'efficacité:

Les interrogés se sont montrés **idéalistes et optimistes** quant à l'efficacité de leurs programmes respectifs. Environ 80 % des conseillers ont dit leur programme «efficace» (par opposition à «inefficace» ou «ne sait pas»), tandis que les mêmes personnes rapportaient du même souffle que 50 % de leurs clients n'allaient pas jusqu'au bout du programme. **Un seul programme a mené une étude empirique qui montre (avec une validité discutable) une diminution de la violence chez les sujets après le traitement...** Les conseillers n'ont pas qualifié ou expliqué leurs tendances optimistes ou idéalistes.(56)

Les résultats de cette étude pan-canadienne étaient conformes à ceux d'un tour d'horizon effectué par Gilles Rondeau, Monique Gauvin et Dankwort auprès des organismes d'aide aux conjoints violents existant au Québec en 1989:

Sur les 15 programmes, deux seulement amassaient des données sur les résultats atteints. Il s'agit toutefois de données non complètes, recueillies avec les moyens du bord... Nous les considérerons ainsi comme des estimations. Dans neuf des 13 autres programmes, l'intervenant et/ou responsable nous a fait part de son estimation des résultats atteints à partir de sa connaissance et de son expérience des clients qui participent. Somme toute, nous n'avons ici aucune donnée reposant sur des chiffres établis.

(Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents, Planification-Évaluation Santé Services sociaux, 1989, p. 102)

Tolman et Bennett ont constaté la même lacune au sujet des études les plus souvent citées pour démontrer l'efficacité des programmes:

Le pourcentage des participants aux programmes qui ont effectivement été rejoints aux fins d'études de suivi représente un autre facteur critique pour l'évaluation. Pour certaines études, on n'a réussi à rejoindre qu'un petit pourcentage de participants; d'autres études omettent de rendre compte du nombre de participants effectivement rejoints. Ceux qui ne participent pas au suivi ont plus de chances d'avoir commis de nouveaux actes de violence (DeMaris et Jackson, 1987) et, par conséquent, les taux de succès figurant dans la littérature sont probablement exagérés. ...le nombre de participants rejoints décroît habituellement avec la durée du suivi. (156-7)

d. Des autoévaluations discutables

Pour un pourvoyeur de programme, la façon la plus simple et expéditive de se renseigner sur la récidive d'un client ou d'un ex-client est, bien sûr, de s'adresser à lui. Comme on aurait pu s'y attendre, ces autoévaluations ont fourni des résultats tout à fait mirobolants. Comment peut-on traiter de tels rapports comme une source crédible de données alors même qu'on reconnaît la **minimisation** des gestes commis comme un problème d'importance chez les agresseurs?

Dutton: Lorsqu'un homme arrive au programme, il avoue à peu près la moitié des actes de violence rapportés par sa conjointe. C'est la moyenne normale de minimisation chez un conjoint violent. (124)

Tolman et Bennett confirment: Plusieurs études sont fondées uniquement sur les autoévaluations des sujets, ce qui est source de problèmes, car toutes les constatations portent à croire que les hommes dénie et minimisent le niveau de leur propre violence (Edleson et Brygger, 1986).(156)

Suite aux pressions du mouvement des maisons d'hébergement, les intervenants en sont venus à reconnaître en les dires de la conjointe un indicateur beaucoup plus fiable de toute récidive.

Tolman et Bennett: Les pourcentages de succès relevés [par les groupes de traitement des conjoints violents] allaient de 53 % à 85 %. Des pourcentages de réussite plus bas s'attachaient généralement aux programmes dont **le suivi était plus long** et aux cas où la réussite se fondait sur **les rapports des femmes plutôt que sur les autoévaluations des sujets ou sur les arrestations**. (157)

Jurgen Dankwort: ...la conjointe est maintenant reconnue comme la source d'information la plus fiable touchant la récidive. (45)

e. Le risque de rapports faussement positifs

Aujourd'hui, la majorité des pourvoyeurs de programmes essaient d'obtenir des conjointes une confirmation des dires de l'homme violent. Mais Richard Tolman note qu'il n'est pas évident que ces rapports positifs sont toujours exacts, surtout lorsqu'on lui fait sentir que le «succès» de son mari - et de son thérapeute - dépend d'elle...

La corroboration de la conjointe est essentielle et toute étude qui dépendrait uniquement des autoévaluations des sujets ou des rapports de police sous-estimerait grossièrement la récidive. (Edleson et Brygger, 1986). Cependant, il y a aussi des occasions où la conjointe peut ne pas signaler qu'elle a subi de mauvais traitements: par exemple, si elle a peur, si elle ne sait pas qui est au bout du fil ou si elle se sent ambivalente et pense peut-être tolérer la situation. Elle peut même nier l'intensité de la violence qu'elle subit dans une tentative de s'adapter à la situation. ...la solution la plus efficace est d'allier le rapport du sujet, le rapport de la conjointe et les rapports de police... Un indice qui refléterait tous les rapports de mauvais traitements serait l'estimation la plus prudente de la récidive sur le plan de la violence physique. (65)

C'est cette approche à triple source qu'a privilégiée Adele J. Harrell pour une étude longitudinale de l'efficacité de trois programmes différents auprès de 81 sujets sur une période de deux ans, dans la région de Baltimore, et qui a conclu à une contre-productivité apparente des programmes au plan de la récidive et de certaines attitudes. Nous y reviendrons plus loin.

f. Des périodes de suivi trop courtes

Une autre des principales raisons de ce que Don Dutton appelle des "résultats faussement positifs" issus des premières évaluations est la période trop courte sur laquelle a porté le suivi, lorsqu'il y en a eu un.

Tolman et Bennett: Une certaine part de la «réussite» est probablement attribuable à la périodicité des actes de violence: les périodes de suivi peuvent ne pas avoir été assez longues pour révéler la récidive (Dutton, 1988) (164)

Tolman et Bennett précisent:

Les études les plus fiables sont celles qui ont compté les périodes de suivi les plus longues: les conjoints violents peuvent cesser ce comportement pendant une courte période à la suite du traitement, mais le reprendre plus tard. (156)

g. Une période d'«euphorie» trompeuse

Le problème des suivis trop courts est compliqué par une certaine «euphorie» du conjoint violent lorsqu'il reprend sa relation. Cela affecte son autoévaluation, selon un-e participant-e au colloque, qui mentionne des **problèmes beaucoup plus graves** par la suite:

Deux projets pilotes à base communautaire, dirigés par le Service correctionnel Canada à Edmonton et à Ottawa, font de la prévention de la rechute une composante importante. Ces programmes constatent que, très souvent, il y a une période d'euphorie, au moment où les hommes réintègrent la collectivité. Dans certains cas, ils sont **réticents à reconnaître qu'il y a des problèmes dans leurs relations conjugales**. Cela veut dire que la thérapie n'agit ou n'échoue qu'un certain temps après la fin du programme. Mais **alors, les problèmes sont énormes**, et ce n'est pas quelque chose qui peut être réglé par un programme de 12 à 25 semaines. La prévention de la rechute apparaît aussi comme une question dont il faut s'occuper... (106-7)

h. L'absence d'occasions d'agresser a été identifiée à des succès!

Mais ce ne sont pas tous les sujets qui renouent avec l'ex-conjointe. Faute d'en tenir compte, on a souvent surévalué l'efficacité du traitement.

Browning: Certaines études ne tiennent pas compte du degré de contact avec la victime et ne prennent pas soin d'exclure les hommes séparés, qui ont des risques réduits de récidive, même sans traitement. (105)

Aussi grotesque que cela puisse sembler, faute de poser les bonnes questions et de tenir compte de la femme violentée, les animateurs de programme ont systématiquement décrit comme «guéris» des hommes qui avaient simplement perdu toute occasion d'entrer en contact avec leur victime et de la violenter de nouveau, ou qui n'avaient pas encore formé de nouvelle relation violente.

Daniel Saunders: Il faudra tenir compte de certaines variables de contrôle importantes. Voici un exemple simple: nous devons découvrir combien de temps [les femmes] passent avec leur conjoint, après le traitement. S'ils sont séparés, se voient-ils encore? Nous pourrions ensuite ajuster les taux de violence en fonction de la durée pendant laquelle il n'y a eu aucun contact... **Les rapports [de la victime] sont souvent sans objet, le couple étant divorcé et n'entretenant aucun contact...** Vu le nombre de couples qui n'ont aucun contact après le traitement ou qui ne peuvent être localisés, il nous faudrait de meilleures mesures pour l'après-traitement... d'une plus grande validité que les autoévaluations (6, 9)

i. Alors que la présence d'une conjointe semble à certains essentielle au traitement

C'est dire qu'on aurait vraisemblablement enregistré le même succès en l'absence du moindre traitement, la séparation du couple s'avérant la véritable solution! Pire, il semble que l'intervention soit beaucoup plus onéreuse auprès des hommes qui ne vivent plus en couple.

Oto Cadsky: Il faut ensuite contrôler des variables telles que les suivantes: la conjointe est-elle présente lorsqu'ils participent au programme? le participant vit-il avec quelqu'un? lui et sa conjointe ont-ils rompu? Ce facteur est important, parce qu'il est très difficile de mettre les problèmes au jour s'ils n'ont pas de conjointe: s'ils ne vivent pas avec une femme, ils n'ont pas de problèmes. (132)

Difficile de ne pas se demander si les conjointes qui restent ne servent pas de cobayes au projet de «rédemption» de leur agresseur... En tout cas, on a vu des «thérapeutes» intervenir auprès d'elles pour qu'elles restent ou reviennent, assurant celle-ci qu'il avait «changé»...

j. Impossible de savoir si c'est la thérapie qui fonctionne

Cela pourrait être un indice que ce n'est pas le traitement qui fonctionne mais le rapport de force avec la conjointe lorsque celle-ci a droit à des ressources sociales, celles-là même que conteste l'approche psychologisante. C'est l'opinion de Tolman:

Une raison importante d'examiner les actes des femmes est la possibilité d'attribuer erronément les progrès réalisés par les hommes à la thérapie qu'ils suivent, alors que ces changements découlent plutôt du type d'aide reçu par les femmes. La femme peut séjourner en maison d'hébergement, elle peut avoir un conseiller juridique ou bénéficier de nombreux types de services qui provoquent des changements chez son conjoint. Si nous examinons uniquement le comportement de celui-ci, nous serons peut-être portés à croire que les changements sont attribuables au traitement. (70)

De toute façon, ce facteur pose clairement le problème de l'absence de groupes témoins fiables dans ce qui se présente comme une méthodologie scientifique.

k. Absence de groupes témoins

Pour une foule de raisons d'ordre éthique et structurel, il s'avère presque impossible de trouver des groupes témoins auxquels comparer les conjoints violents «traités», ce qui contribue à discréditer les conclusions optimistes de ces études, car comment savoir si c'est au «traitement» ou à d'autres facteurs (par exemple, la décision de la conjointe, le soutien qu'elle reçoit, l'intervention du système pénal) qu'il faut attribuer toute amélioration constatée?

Daniel J. Saunders fait l'hypothèse de ce que serait un groupe témoin idéal... pour conclure aussitôt que cette formule pourrait elle aussi être assimilée à un «traitement», tout en s'avérant peu coûteuse...

...La meilleure solution [au problème d'un groupe témoin valable] résiderait probablement dans une formule de groupe témoin «à traitement minime». Les conditions de ce groupe témoin se rapprocheraient d'une surveillance très stricte par un agent de probation, soit des visites hebdomadaires qui ne comporteraient pas d'éléments thérapeutiques. La surveillance aiderait à dépister toute escalade de violence, auquel cas la personne devrait être retirée du groupe témoin et placée dans un groupe distinct «en crise». **En fait, la surveillance pourrait aussi se révéler une formule de traitement peu coûteuse et à bon taux de réussite pour certains types de conjoints violents.** (5)

l. On ne tient pas compte de l'influence de l'intervention judiciaire malgré des preuves de son efficacité

La conséquence la plus étrange des défauts actuels de méthodologie dans le domaine est qu'on constate presque autant (Harrell en a même noté PLUS) d'amélioration au sein des groupes témoins utilisés que chez les hommes qui terminent le «traitement». Compte tenu que ceux qui vont jusqu'au bout du traitement sont habituellement considérés comme les plus susceptibles de changer, cela amène Tolman et Bennett à noter:

...les résultats relativement bons chez les hommes qui n'ont pas terminé la thérapie suggèrent que d'autres facteurs contribuent à la cessation des mauvais traitements pendant la période qui suit le programme. (161)

Richard Tolman a aussi dit, lors du colloque:

Je veux simplement faire remarquer que l'intervention du système pénal peut probablement, par elle-même et à elle seule, constituer un moyen de faire cesser l'agression directe. Parmi les facteurs qui n'aidaient pas de façon significative à prévoir la récidive, il y avait le nombre de séances suivies. Cela me mène à croire, sous toutes réserves, que l'intervention du système pénal, par elle-même et à elle seule, a constitué un facteur de changement extrêmement important pour certains sujets. (71)

C'est dire l'importance d'une judiciarisation alors que l'idéologie de la déjudiciarisation semble centrale aux attitudes de la plupart des intervenants interviewés par Dankwort.

m. On n'a très peu tenu compte du facteur de **désirabilité sociale** des réponses dans les autoévaluations et les réponses des sujets

Comme la majorité des études sont avant tout fondées sur les rapports des sujets et sur leurs réponses à des questionnaires qui tentent de sonder leurs attitudes, les résultats sont à la merci d'une manipulation de ces instruments par les conjoints violents, en fonction de ce qu'ils

savent qu'il **devraient** donner comme réponses, après des semaines de cours. On désigne cette influence sous le nom de **désirabilité sociale** des réponses.

Richard Tolman: Enfin, les profils psychologiques des contrevenants, apparemment meilleurs après le traitement, ont rarement été envisagés dans l'optique de l'orientation, dès le début, des résultats dans le sens de la désirabilité sociale. Pourtant, et cela est la chose la plus normale du monde, les sujets qui, ayant commis des actes répréhensibles, ont été «pris sur le fait» tenteront certainement de **formuler leurs réponses de façon à s'attirer la compassion lors de tests psychologiques ou de la présentation de leur histoire de cas.** (45)

Don Dutton renchérit:

[Quant] à la désirabilité sociale et aux caractéristiques des attentes implicites à l'instrument de mesure... les hommes savent pourquoi ils sont là; ils savent qu'on leur fait passer des tests parce qu'ils ont agressé leur femme. **Ils adoptent une attitude conforme à ce qu'ils désirent faire constater au chercheur ou au thérapeute.** ... chaque fois qu'une personne est soumise à une expérience, elle arrive à savoir ce que l'expérimentateur veut lui faire faire ou encore de quelle façon la personne qui administre le questionnaire veut qu'elle réponde. Les bonnes réponses sont transparentes... (113)

n. Des autoévaluations peu prédictives de comportements réels

Il ne s'agit pas simplement d'un facteur de prudence à intégrer à l'appareil d'évaluation. La question est de savoir dans quelle mesure un processus d'évaluation d'attitudes - contrôlé par le sujet - peut servir à prédire la récidive: Dutton poursuit au sujet des limites de ces évaluations d'attitudes, que le sujet soit conscient ou non de manipuler l'enquêteur:

Bien souvent les hommes savent qu'ils ne sont pas censés être sexistes et ils savent quelles réponses sont les bonnes, mais cela ne nous renseigne pas beaucoup sur la façon dont ils pourraient se comporter... Lorsqu'on se sert d'épreuves écrites, on ne peut être certain qu'elles renseignent sur la façon dont le sujet se comporterait pendant une crise de rage ou une colère, s'il est piqué à vif ou en état d'ivresse. Les hommes ne peuvent pas toujours dire de quelle façon ils vont se comporter dans ces conditions. On peut leur demander de s'imaginer dans une situation donnée, mais ils ne savent pas toujours à quoi s'en tenir... Il faut aussi tenir compte du processus dit «d'auto-amplification», où des sujets en colère alimentent leur animosité de ses propres manifestations et où comportement [violent] et colère montent en flèche... Il est impossible de se renseigner là-dessus à partir d'autoévaluations, mais il faut certainement savoir à quoi s'en tenir sur le sujet. (114-5)

o. Des programmes imbus de valeurs de classe moyenne et supérieure

Ces deux dernières lacunes témoignent d'un certain angélisme quant à l'explication théorique de la violence conjugale. Le «traitement» proposé s'en ressent et bien des hommes violents ne s'y reconnaissent pas. Tolman et Bennett notent que, selon certaines études:

[Pirog-Good et Stets, 1986; Grusznski et Carrillo, 1988; Saunders et Parker, 1989; Hamberger et Hastings, 1986], la thérapie peut avoir moins de probabilités de rejoindre les sujets jeunes, moins instruits, à faible revenu et membres de minorités. (155)

Il en résulte des taux d'abandon excessifs et différentiels selon les classes sociales, qui rendent d'autant plus suspectes les statistiques de succès de ces programmes. Les intervenants qui cherchent à protéger leur programme en maintenant leur auditoire se voient forcés d'en sacrifier d'importants éléments de contenu, pourtant essentiels à leur "théorie":

Richard Tolman: À mon avis, l'une des raisons pour lesquelles il y a un taux d'abandon élevé et de mauvais résultats chez les sujets à faible degré d'instruction et qui sont en chômage, c'est que nous avons conçu ces programmes à l'intention d'une population de classe moyenne, assez instruite. Au cours de mes propres travaux, je constate de plus en plus que nous élaguons le traitement... nous ne pouvons plus alors y introduire, aussi ouvertement que nous aimerions le faire, certains facteurs importants, du matériel sur la socialisation sexuelle des hommes et sur le patriarcat ainsi que nombre d'éléments que nous avons l'habitude d'y intégrer... Mais ce sont encore les analphabètes et ceux qui sont peu instruits qui risquent le plus d'abandonner. Pour ces sujets, l'idée de faire des «devoirs» pose un réel problème, parce qu'ils ne possèdent pas les habiletés nécessaires. (72)

Ceci suggère que les «thérapies» ne visent qu'une catégorie privilégiée d'hommes, ceux qu'on se refuse à sanctionner, comme si leur violence était moins grave.

Barbara Pressman: Ces délits ne sont **surtout pas moins graves lorsqu'ils sont commis par des professionnels de classe moyenne, qui en ressentent du remords et qui, s'ils étaient incarcérés, en subiraient un préjudice financier.** (22)

p. Loin de se raffiner, les programmes sont de plus en plus élagués de leurs contenus significatifs

Pour conserver une clientèle défavorisée - celle qui ne peut se payer le sauf-conduit d'une thérapie individuelle - et justifier leurs subventions, les pourvoyeurs de programmes se voient forcés, comme on l'a vu, d'en élaguer le contenu pourtant essentiel à leur justification théorique. Mais même là, le message passe mal. Tolman, encore:

Nous ne disposons, pour la matière proprement dite, que de six séances, de quarante-cinq à cinquante minutes chacune, qui reviennent environ toutes les six semaines. Les hommes

doivent assister à dix-huit semaines de séances en plus d'une journée d'atelier, qui ouvre le programme. De cette façon, ils voient la même matière quatre fois. **Mais, même la quatrième fois, nombreux sont les membres du groupe qui ne maîtrisent toujours pas le contenu.** (74)

q. Les intervenants doutent même des véritables chances de succès des programmes allégés et trop courts auxquels ils sont ainsi de plus en plus limités

Daniel Saunders: ...Le contrevenant chronique aura peut-être besoin d'une ou deux années de traitement plutôt que des cinq à six mois généralement prescrits. (5)

James Browning: À mon avis, il est essentiel que le programme traite de ces questions [de pouvoir et de rôles des deux sexes], car elles sont en rapport direct avec la colère qui sévit chez les sujets. Ce rapport est conceptuellement logique, et ne pas en tenir compte voudrait dire que le thérapeute ne considère pas ces éléments importants, renforçant ainsi le statu quo. Cependant, les chances que des valeurs aussi fortement conditionnées puissent être modifiées sur une courte période, chez un groupe d'hommes en chair et en os, sont bien faibles. Même le programme de Gondolf, qui insiste sur le reconditionnement du rôle des sexes, n'a révélé aucun changement sous ce rapport (Gondolf, 1988). (102)

r. Les données sur la récidive ignorent habituellement la violence psychologique

Les succès annoncés portent le plus souvent sur la récidive des voies de fait. Mais même lorsqu'il y a réduction de la violence physique - ce qui suffit à certains pourvoyeurs -, il n'y a pas nécessairement baisse de la violence psychologique.

Barbara Pressman rappelle à quelle point cette violence est centrale à la dynamique de la violence conjugale:

...les comportements violents ne comprennent pas uniquement les voies de fait mais aussi tout comportement qui dégrade, avilit, intimide, effraie ou restreint la maîtrise et la faculté de choix chez une autre personne. Il s'agit de toute tentative de dominer la vie ou la faculté de choix d'une autre personne dans la conduite de sa propre vie. Cette paraphrase ne constitue peut-être pas une définition légale des mauvais traitements, mais elle est primordiale pour les activités menant à la cessation de la violence exercée contre les femmes. Ce ne sont pas tous les conjoints violents qui infligent des mauvais traitements physiques; cependant tous les conjoints violents adoptent divers comportements pour dominer leur conjointe. **En conséquence, la cessation des mauvais traitements physiques n'assurera pas la cessation d'autres formes de violence.** (23)

Jurgen Dankwort parle clairement d'une lacune centrale au processus d'évaluation actuelle des programmes:

...nous avons mesuré le succès des programmes en nous concentrant sur la récurrence des voies de fait. Pourtant, nous avons amplement de témoignages circonstanciés émanant des victimes et attestant que **la violence psychologique, ou même la menace persistante d'une reprise des actes de violence au foyer, peut être aussi dommageable que les actes mêmes** - gifles, coups de poing ou coups de pied. (45)

Ces témoignages trouvent une confirmation dans la procédure expérimentale de Richard Tolman:

Mes propres travaux sur les mauvais traitements psychologiques offrent un certain appui, pour l'instant, à la notion que **même lorsque la violence physique cesse, les niveaux de la violence psychologique qui persiste contribueront à des résultats négatifs chez la conjointe.** (69)

Nous reviendrons dans un instant sur l'hypothèse d'un **ACCROISSEMENT** de cette violence psychologique dans le cadre des «thérapies».

s. On va jusqu'à compter aussi les victimes pour bonifier les statistiques de succès...

Non seulement traite-t-on l'amélioration la plus minime comme un signe de succès,

[Question] «...la probabilité de récurrence pourrait passer de 100 % à 80 %?»

Saunders: Exactement. Le traitement peut donc avoir eu de bons effets sur leur personnalité... (11)

mais on va jusqu'à compter parmi les conjoints non violents ayant bénéficié du traitement les **victimes** qui y ont été associées dans les cadres des «thérapies de couple», de plus en plus répandues:

Tolman et Bennett: Parce que les victimes et les auteurs des actes de violence sont présents, en groupes de couples, il est essentiel de savoir de quelle façon on détermine le degré de succès, c.-à-d. si **les victimes sont comprises dans les pourcentages de clients qui sont non-violents à la suite du traitement.** Néanmoins, plusieurs études omettent de faire cette distinction. (162)

Cet incroyable détournement est sans doute aussi un indice de la popularité dans le milieu thérapeutique du mythe de la conjointe violente ou provocatrice ou «co-dépendante», formes modernes d'un bien vieux préjugé qui ne fait que conforter les prétentions de l'agresseur et accroître les pressions infligées aux victimes par l'appareil d'intervention.

t. Les agresseurs qui abandonnent un programme ne subissent habituellement aucune sanction

Plusieurs intervenants ont noté l'impossibilité de s'assurer d'une réponse adéquate des services de probation et des tribunaux en cas de nouvelle infraction ou d'abandon du programme. Il en résulte une moins grande efficacité de la «responsabilisation» qui est censée être l'objectif du programme.

Richard Tolman: ...le problème est beaucoup plus complexe: quelle est la nature de l'ordonnance du tribunal? Comment la fait-on respecter? Quelles mesures le programme ou le système pénal applique-t-il s'il y a violation de l'ordonnance?... Le même programme peut ne pas fonctionner dans un contexte où il n'y aurait aucune coordination entre le programme de traitement et le système de justice pénale... Quel est le rapport entre le programme destiné aux conjoints violents et le service de probation? Lorsqu'il y a nouvelle infraction, que se produit-il? L'agent de probation entre-t-il en scène? Les responsables du programme en informent-ils le tribunal? Si des mesures sont prises, de quels types sont-elles? Qu'en est-il des rapports entre le programme et la conjointe? Communique-t-on avec la conjointe? Que se produit-il si l'on communique avec elle? Que se produit-il si elle rapporte aux responsables qu'il y a eu infraction? Plus forte sera l'intégration de ces systèmes dans le sens que nous désirons, plus nos efforts de changement auront de portée. (70-71, 73)

Tolman a d'ailleurs répondu à ces questions, avec une gêne évidente:

[Question:] Qu'arrive-t-il aux participants sous ordonnance du tribunal qui ne terminent pas [votre] programme?

[Tolman:] Pas grand-chose. Voilà un vrai problème.

[Question:] Cela ne compte pas comme violation des conditions de probation ou quelque chose comme cela?

[Tolman:] Pour moi, qui viens du Minnesota... l'Illinois retarde un peu à cet égard... Actuellement la situation est tout à fait aléatoire: la prise de mesures quelconques dépend de l'agent de probation auquel les hommes sont affectés. Même dans le cadre des programmes de Chicago qui sont sous les auspices directs du tribunal, si les agents rapportent au juge qu'il y a eu violation et nouvelle infraction, que le sujet n'a pas participé aux séances, les juges renverront simplement la personne au groupe de thérapie, sans autres formes de sanctions. Le fait que l'intégration ne soit pas bonne dans ce secteur rend nos traitements moins efficaces. (73-74)

Au Canada où le "traitement" relève surtout des soins de santé, Don Dutton confirme: «... les limites [des groupes de thérapie] leur sont parfois imposées par l'interface du système pénal... Si cet appui du système pénal fait défaut, l'achèvement du programme est difficile à obtenir.»(115)

Jurgen Dankwort a constaté le même défaut de suivi au Québec mais il met plus directement en cause les contradictions théoriques et les choix des pourvoyeurs de programmes eux-mêmes.

Ceci nous amène à aborder la question cruciale des **effets contre-productifs** des soi-disant thérapies pour conjoints violents qui, justifiées et financées dans un contexte de déjudiciarisation, constituent de fait une **voie d'évitement** de mesures plus efficaces. Est-ce ce que nous voulons comme société?

* * * * *

Quand la «thérapie» devient contre-productive

L'idée qu'une approche qui se dit thérapeutique pourrait être non seulement inefficace mais même contre-productive peut sembler excessive à prime abord, surtout d'une perspective d'évaluation qui se résume souvent à affirmer, à propos des «thérapies»: «C'est toujours mieux que de ne rien faire.» Encore faut-il tenir compte des mesures à laquelle se substitue l'intervention psychologisante.

a. Résultats de l'étude menée à Baltimore (Harrell, 1991)

Il est frappant de constater que les meilleurs résultats empiriques disponibles à ce jour - dimension des échantillons, durée du suivi, variété des sources, variété de philosophies de traitement -, témoignent d'une récurrence plus élevée chez les hommes «traités» que chez les hommes simplement arrêtés. Bien que l'arrestation ait entraîné une baisse marquée de la violence chez les deux groupes, on a constaté que 57 % seulement des agresseurs traités avaient cessé toute violence, alors que 88 % des agresseurs arrêtés mais non traités présentaient la même amélioration de comportement après deux ans.(Harrell, 1991) Ces résultats ont été publiés quelques mois après le colloque de Hanson et Hart.

Au-delà de telles données contrôlées, un nombre croissant de femmes victimes de violence conjugale ont révélé aux travailleuses des maisons d'hébergement ce qu'elles vivaient face à un homme «en thérapie».¹ Quelques échos en ont retenti au colloque de Hanson et Hart.

b. Hausse de la manipulation et de la violence psychologique

Le problème se pose particulièrement dans le contexte des techniques de contrôle apprises aux sujets:

¹ Lire notamment Francine OUELLET, Jocelyn LINDSAY et Marie-Christine SAINT-JACQUES, Évaluation de l'efficacité d'un programme de traitement pour conjoints violents, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires, 1993.

[Observation d'un-e participant-e:] ...ainsi que le font remarquer Gondolf et Harris, savoir maîtriser sa colère peut aussi servir à améliorer la capacité de l'homme à dominer et à manipuler sa femme. [Le groupe EMERGE] n'a pas recours [aux pauses de réflexion (*time-out*) et à la maîtrise de la colère] parce que les hommes peuvent toujours dire «Je fais la pause» chaque fois qu'ils veulent mettre fin à une dispute avec leur conjointe. Psychologiquement, cela donne à entendre à la victime: «Tu fais mieux de ne pas me pousser plus loin. Je fais la pause, alors si tu ne veux pas recevoir un autre bon coup, laisse-moi tranquille.» En d'autres termes, cela entraîne la conjointe dans le processus de changement de l'homme et, ce faisant, la remet en situation de victimisation... Le problème n'est pas la colère chez l'homme - la colère est un sentiment universel - le problème, c'est le fait qu'il manipule et utilise sa colère pour dominer. (76-77)

Et il ne s'agit pas simplement d'une possibilité théorique.

Jurgen Dankwort: Tous les témoignages circonstanciés - depuis ceux que cite Pour de vraies amours... prévenir la violence conjugale, l'étude de Linda MacLeod (1987) sur les maisons d'hébergement au Canada, jusqu'à ceux que je reçois de femmes qui œuvrent dans ces maisons, indiquent que si les femmes qui ont eu recours aux maisons d'hébergement ne subissent peut-être pas le même degré de violence physique qu'avant, elles subissent maintenant bien davantage de violence psychologique, ce qui est tout aussi dévastateur... (59)

Robert J. Brown: Nous avons remarqué que lorsque le conjoint violent mettait fin aux voies de fait, ses agressions verbales connaissaient une hausse marquée pendant à peu près six mois avant de revenir à un niveau normal (si telle chose existe). (96)

Lapsus révélateur: ces «thérapeutes» jugent normale la violence psychologique des batteurs de femmes. Et ce sont les femmes qui écopent.

c. Une lecture réductrice de la violence conjugale peut créer l'impression de faux succès

Cela détournerait la société de la recherche de véritables solutions.

Tolman et Bennett notent:

...certaines études considèrent la **réduction** des comportements violents comme une réussite tandis que d'autres posent la cessation complète de la violence comme critère de la réussite. Voir la réduction comme une réussite peut être discutable; la réduction de la violence peut ne pas mettre fin à la terreur que ressentent les femmes violentées (Hart, Safety for Women: Monitoring Batterers' Programs, 1988), et même des actes relativement peu violents - gifles, poussées, bourrades - peuvent entraîner des blessures

physiques (Rosenbaum, 1988)... Les auteurs croient que ce sont les définitions les plus larges de la violence (c'est-à-dire celles qui dépassent les actes de violence physique) qui permettent le niveau le plus élevé d'efficacité des programmes de même que l'indice de validité le plus grand pour décider si les hommes ont modifié ou non leur comportement violent. (156)

d. Les hommes peuvent même utiliser le contenu des thérapies pour raffiner leurs méthodes de contrôle

Jurgen Dankwort, un praticien qui a examiné de près les programmes canadiens, a invité à la prudence les participants au colloque :

Il faudrait savoir dans quelle mesure **nous sommes en train de contribuer à une reformulation de la violence masculine**. Les femmes disent: «...Vous allez faire quelque chose pour que la violence physique ne se transforme pas en violence psychologique et échappe ainsi à la portée de la loi.» (59)

De même, Trudy Don, porte-parole de l'Ontario Association of Interval and Transition Houses, craint que **si l'on apprend aux conjoints violents à maîtriser leur colère, cela pourrait les aider à réajuster leur tir et à arriver à une domination psychologique plus efficace encore, avec des effets d'autant plus désastreux**. (47)

C'est ce qu'a noté Richard Tolman en réponse à un-e participant-e au colloque:

...les hommes faussent souvent les aspects proféministes du programme. **Ils peuvent adopter une attitude très sensible, puis se servir du vocabulaire de l'égalité comme arme contre leur conjointe**, en disant: «Maintenant, tu ne me traites pas comme un égal; tu me malmènes psychologiquement.» La sensibilisation aux mauvais traitements psychologiques peut être mise à profit par l'homme. Le conjoint violent peut dire: «Eh bien, parfois, ma conjointe ne me laisse pas partir. Il arrive qu'elle m'accuse d'avoir des aventures. Elle me dénigre quelquefois devant mes amis. Elle est aussi violente que moi.» C'est que cette sensibilisation proféministe - la notion des mauvais traitements psychologiques, qui découle en partie d'une analyse proféministe - peut encore être faussée par les hommes. (77-78)

e. Les hommes se servent de ces «thérapies» pour échapper à des sanctions qui auraient un réel effet dissuasif

Dankwort cite d'autres intervenantes qui travaillent au jour le jour avec les femmes victimes de violence conjugale et qui essaient d'obtenir une **imputabilité** des agresseurs et de l'appareil policier et pénal :

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale fait valoir que **ces programmes ne doivent surtout pas offrir aux contrevenants un moyen d'échapper à la culpabilité et aux sanctions pénales.** (47)

Or, tout le monde sait très bien que c'est actuellement exactement ce qui se produit. La «thérapie» sert d'alternative aux sanctions, quotidiennement, dans tous les tribunaux du pays. Et, comme le note Dutton, elle en vient peut-être même à saper l'intervention du système pénal lui-même:

Les groupes de thérapie ont été formés dans le but de donner meilleure conscience aux juges et de mettre à leur disposition une formule de rechange acceptable pour punir l'agression contre l'épouse. (...) Il nous faut aussi étudier l'effet des groupes de traitement sur le fonctionnement réel du système pénal. Par exemple, si un groupe de traitement est mis en place, a-t-il un effet d'entraînement? Cela fait-il que les juges soient plus disposés à condamner? Cela rend-il les procureurs de la Couronne plus aptes à prendre l'accusation au sérieux? À poursuivre l'instance? Cela fait-il que la police soit plus disposée à arrêter les coupables? (110-1)

La réponse à ces questions pourrait bien être: **NON.** C'est particulièrement vrai au Québec et dans d'autres provinces où on présente ouvertement ces «thérapies» dans l'optique d'une déjudiciarisation et où des policiers sont déjà invités à référer Monsieur à un groupe de soutien plutôt qu'à l'arrêter.

Dans leur tour d'horizon de la documentation disponible sur les résultats des programmes pour conjoints violents, Burns, Meredith et Paquette concluaient, en juillet 1991, soit quelques mois avant la conférence :

[Notre traduction] (...) les données existantes sur l'efficacité de ces programmes ne semblent pas justifier leur utilisation à l'exclusion d'autres types d'intervention.

L'exemple le plus inquiétant de cette tendance est sans doute l'utilisation du traitement comme solution de rechange au dépôt d'accusations. Compte tenu des faibles taux de complétion des traitements eux-mêmes, et du succès limité de ces traitements chez ceux des hommes qui les mènent à terme, il semble mal avisé d'accorder autant de confiance à ces interventions.

(Treatment Programs for Men Who Batter: A Review of the Evidence of their Success, p.56)

Dans l'étude menée par Adele Harrell à Baltimore, on a noté que, même à la fin de leur thérapie, les conjoints agresseurs manifestaient une confiance très élevée de n'avoir à subir aucune sanction réelle pour de futurs actes de violence qu'ils jugeaient relativement probables.

f. Les budgets de soutien aux victimes et de judiciarisation sont ouvertement menacés

Certains pourvoyeurs vont jusqu'à solliciter de l'État des budgets pour leurs programmes en faisant déjà miroiter les gains économiques que permettront de réaliser les **réductions de prestations aux victimes** et de coûts de judiciarisation. À la traditionnelle priorité aux hommes, l'idéologie de la thérapie ajoute la séduction d'une solution présentée comme scientifique, qui promet de faire «disparaître» le problème:

Robert J. Brown, Hôpital de Calgary: Le comité d'étude sur la violence familiale de la région de Calgary propose aussi une étude sur les économies réalisées par la prestation de traitements efficaces. Le comité doit comparer un groupe de conjoints violents et leurs victimes avec un groupe de personnes non-violentes qui cohabitent. **Il examinera notamment les factures présentées aux services de l'assurance-maladie de l'Alberta, les coûts de déplacement des voitures de police et des ambulances, les frais judiciaires et de probation, les jours d'absence du travail et ainsi de suite. Nous pensons que les économies réalisées dans ces domaines compenseront largement les coûts de traitement.** C'est peut-être de ce genre d'information que les gouvernements provinciaux ont besoin afin de réaffecter une partie de leurs ressources. (93)

Une des conditions posées en 1987 par les maisons d'hébergement québécoises à une collaboration avec les programmes pour hommes violents était que ceux-ci ne concurrencent pas les budgets obtenus de dure lutte par les femmes. Cette condition n'a jamais été respectée et les «thérapeutes» disputent aujourd'hui une «enveloppe globale» aux victimes avec des arguments aussi délirants que les droits des hommes (agresseurs) à leur part du soutien de l'État.

g. L'approche clinique dissimule l'utilité pour les agresseurs du recours à la force

Même en l'absence de tels effets pathogènes, l'approche thérapeutique constitue en soi un détournement quant à la nature même d'une violence délibérément **choisie** par les agresseurs, qui l'exercent de façon purement intéressée. Nier cette dynamique, c'est nier et censurer le vécu des femmes.

Dankwort: ...les programmes de traitement des conjoints violents peuvent, dans certaines circonstances, être **contraires aux intérêts des femmes**. On craint que, en insistant sur l'étiologie clinique de la violence conjugale et en passant sous silence **l'utilité du recours à la force ou à la menace pour garder sous contrôle les droits des femmes** au sein d'une société patriarcale, nous ne **reproduisons et renforçons** des attitudes ou des messages qui nuisent à la cause des femmes. (47)

h. La multiplication d'«explications» théoriques non vérifiées a un effet déresponsabilisant

Barbara Pressman, la seule conférencière invitée au Colloque, a noté à quel point certaines approches théoriques utilisées à la légère avaient pour effet de retourner le blâme contre

la victime. Elle s'inquiète aussi des hypothèses qui diluent la responsabilité de l'agresseur, par exemple le recours aux «antécédents» familiaux du sujet, surtout lorsque l'agresseur demeure incontrôlé.

Lorsque je fais de la thérapie, j'ai toujours soin de faire le rapport avec la violence et c'est avec l'objectif d'y mettre fin. À titre de cliniciens intervenant auprès des victimes de traumatismes entraînés par l'exploitation sexuelle durant l'enfance, nous avons une règle d'or en ce qui touche la discussion des antécédents: nous ne procédons que si la personne a atteint un certain degré de stabilisation... «Stabilisation» signifie que la personne n'exerce pas de violence envers d'autres et n'est pas toxicomane... (37-38)

La synthèse de Tolman et Bennett retient le même effet contre-productif pour l'attention accordée aux agresseurs quant à leur dépression:

Cependant, le soutien sympathique des conjoints violents en ce qui touche leur dépression est contre-productif s'il détourne l'attention du comportement violent (Adams, 1988). (147)

i. Au plan structurel, les batteurs de femmes sont beaucoup plus confortés que confrontés par les programmes de «thérapie» actuels

Les pratiques concrètes en usage dans l'une ou l'autre des nombreuses approches désignées comme de la «thérapie» demeurent habituellement vagues ou secrètes. Parlant des groupes d'entraide, quelqu'un fit le commentaire suivant à Daniel Saunders:

Il est aussi extrêmement intéressant d'en savoir plus long sur vos tentatives d'essayer de découvrir exactement ce qui se passe dans ces groupes, c'est-à-dire le contenu spécifique de la thérapie. La plupart des études ne donnent pas cette information. **On se demande parfois s'il y a réellement eu mise en oeuvre de quoi que ce soit - si le programme n'était pas plutôt l'occasion de se réunir entre copains une soirée par semaine.** J'applaudis de tout coeur à vos efforts. Je pense qu'il s'agit là d'une leçon à retenir. (14)

Ce silence et l'«empathie» qui inquiète à raison Tolman et Bennett - et qui est si essentielle à l'approche masculiniste, qui fait des hommes des victimes - ne sont peut-être pas une simple zone grise. Dans une enquête pan-canadienne répliquant une étude qu'il avait menée au Québec avec Rondeau et Gauvin en 1989, Dankwort s'est penché sur les attitudes des pourvoyeurs de programmes pour batteurs de femmes et sur certaines contradictions entre leur discours, leur «théorie» présente et leurs pratiques concrètes. Qu'on nous permette de le citer en détail :

Tous les programmes ont indiqué une préférence pour la formule de groupe et le regroupement par sexe pour le travail thérapeutique, mais **les raisons de ce choix**

venaient souvent renforcer des profils masculins particuliers, notamment celui de l'homme vivant dans l'isolement, affectivement handicapé et, en général, victime des circonstances. Voilà des profils qui demandent aux groupes d'offrir aux hommes de l'appui et un milieu sécuritaire, propices à la «guérison». (48)

(...) les résultats font état d'une certaine incohérence entre les idées préconisées par les conseillers et les intentions annoncées par les programmes. En dernier lieu, point qui est peut-être le plus important, **il apparaît des incohérences entre les hypothèses mises de l'avant et les pratiques désignées au sein des programmes.** (...) les résultats de l'étude suggèrent que **la stratégie de responsabilisation est souvent mise en échec par de nombreux facteurs, proposés comme favorisant ou entraînant les actes de violence** (...) En général, les répondants ont expliqué l'étiologie de la violence conjugale par des facteurs intrapersonnels, interpersonnels et sociaux-structuraux, tout en passant sous silence l'utilité du recours à la force. (...) Tout cela a pour effet d'affaiblir l'hypothèse que les hommes qui exercent de la violence choisissent délibérément ce genre de comportement. (...) cette position équivalait à soustraire l'élément d'initiative au comportement violent des hommes. La violence faite aux femmes était décrite non comme un acte instrumental, mais comme un acte expressif, découlant de déficiences présumées des hommes et de leurs comportements appris. Les répondants ont interprété les actes de violence des hommes comme des situations supposément aggravées par la tension ou les difficultés du milieu où doivent vivre et travailler nombre d'entre eux. En conséquence, **la pratique thérapeutique semblait mal ciblée car elle portait, en grande partie, sur les sources probables de la violence tout en négligeant la source la plus vraisemblable du problème.** (48, 54)

Que ces problèmes soient dus à un niveau effarant de confusion et d'improvisation théorique ou, hypothèse plus probable, à une hostilité viscérale envers l'analyse féministe du pouvoir masculin, ils se traduisent par l'inefficacité patente des programmes et des conseillers. Et cela au moment précis où ceux-ci devraient rejeter les «explications» sociales de la violence sexiste et empêcher les batteurs de femmes de faire front commun et de se servir de la thérapie pour **renforcer** leurs attitudes misogynes et leurs stratégies de contrôle. Dankwort note une véritable **solidarité** de la plupart des conseillers avec les contrevenants :

...lors de l'énoncé d'un certain nombre d'exemples..., **les répondants ont semblé aveugles à certaines occasions stratégiques de confrontation des hommes à leurs tactiques manipulatrices...** Les porte-parole de seulement deux des trois programmes d'orientation proféministe ont dit craindre que les techniques de maîtrise de la colère puissent être contre-indiquées ou contre-productives; en revanche, il y a eu de nombreuses occasions où les conseillers ont reconnu que **les conjoints violents sont manipulateurs et font bloc contre les femmes s'ils en ont la chance.** Les porte-parole de la plupart des programmes ont signalé que leurs clients sont **beaucoup plus susceptibles de faire front commun que de se montrer agressifs et intimidants lors de confrontations**

réiproques au sujet de leurs attitudes et comportements, actuels ou passés, envers les femmes. Dans certains cas, les définitions données par les conseillers sur l'origine de la violence et sur les mesures à prendre pour y mettre fin ont semblé manifester une certaine **solidarité avec les contrevenants. Ceci comporte le risque possible de conférer une sanction thérapeutique au désaveu masculin d'une composante morale de tels comportements.** (54-55)

j. Un parti pris à l'encontre de toute sanction

Il semble logique d'associer cette solidarité à l'opposition explicite des «thérapeutes» à tout traitement réel de la violence conjugale comme un crime. Au mieux, l'intervention judiciaire est considérée comme un mal nécessaire pour amener les agresseurs - et, de plus en plus, leur conjointe - au «thérapeute». Mais toute sanction réelle (p. ex., une perte de certains privilèges) est non seulement découragée mais ouvertement combattue, notamment par une politique du secret au sujet de toute nouvelle agression révélée au cours des sessions. Loin de travailler de pair avec l'appareil judiciaire, les animateurs de programmes manifestent, dans ce qu'a noté Dankwort, un parti pris aussi explicite que bien ancré à l'encontre de toute forme ou notion de sanction des crimes commis. La règle semble être qu'il faut **appuyer** les batteurs de femmes, et non les sanctionner, quelle que soit l'efficacité de cette approche pour la sécurité des femmes.

...les conseillers ont dit avoir de la difficulté à imaginer de quelle façon des sanctions criminelles pour agression pourraient accompagner le traitement. Ce fait a mené les conseillers à définir l'intervention sociale et l'intervention judiciaire comme distinctes et, explicitement ou implicitement, incompatibles... **La plupart des répondants sont trouvé soit déraisonnable, soit contre-productif (ou les deux) de punir le responsable de la violence**, bien qu'ils aient franchement reconnu qu'il avait commis un acte d'agression. Dans de nombreux cas, les répondants ont tenté de concilier, d'une part, la nature antithétique du contrôle social exigé par les représentants de la victime et, d'autre part, **la compassion qu'eux-mêmes, les conseillers, désiraient manifester**... D'autres conseillers ont tenté l'entreprise également dangereuse de la création de dichotomies, qui détachent une «bonne» personne de ses agissements «mauvais» ou encore les bons sentiments des actes mauvais. (55)

Dans ces circonstances, est-il raisonnable d'attendre de tels mentors une responsabilisation des conjoints violents et de continuer à subventionner leurs expériences de solidarité masculine sur de telles bases?

k. Une dynamique où l'on plaint les hommes

La plupart des conseillers ont aussi semblé **écarter ou contredire l'idée que les hommes peuvent se servir de leur pouvoir pour exploiter les femmes et en tirer des avantages**

purement égoïstes. Pour eux, la dynamique de la violence serait néfaste pour les deux conjoints. Ce point de vue ne tient pas compte du déséquilibre de pouvoir entre les sexes ni du potentiel destructif du recours à la force dans des relations intimes. (56)

Comme beaucoup d'intervenantes avant lui, Dankwort s'inquiète de ce que l'on cherche généralement à passer sous silence ou à minimiser ces survivances de notions dépassées ainsi que la pratique contre-productive de beaucoup d'intervenants, par exemple en «thérapie familiale»:

Je pense que nous avons aussi tendance à minimiser nos différences. Je pense qu'il y a un grand danger quand on minimise certains facteurs de controverse. Pour illustrer la gravité de telles divergences, revenons [à] la question numéro trois, «**Comment le pouvoir est-il considéré?**». De nombreux thérapeutes **n'admettent pas que le pouvoir puisse être exploité** dans un cadre systémique par, disons, un membre de la famille au détriment d'un autre. **Cela n'intervient même pas dans leur définition.** Pouvons-nous dire que, par exemple, il n'existe plus au Québec de spécialistes de la thérapie familiale qui soient adeptes de Bates? Bien au contraire, la tendance est encore aussi marquée au Québec que dans le reste du Canada et de l'Amérique du Nord. Ainsi, le Family Violence Bulletin mentionnait récemment une étude sur les psychothérapeutes et les spécialistes de la thérapie familiale (Harway et Hansen, 1990). Cet article montrait que **la plupart des thérapeutes de la famille ne s'occupaient pas de la violence, minimisaient ses effets ou intervenaient par des moyens qui ne sont pas compatibles avec les normes minimales de la pratique actuelle.** Voilà des sujets extrêmement préoccupants. Il est grave que l'orientation philosophique d'un spécialiste l'empêche d'admettre que le pouvoir puisse être exploité. (63)

I. Une surprenante et dangereuse absence d'empathie pour les victimes

Au soutien inconsideré des agresseurs correspond un manque surprenant d'empathie pour leurs conjointes, attitude qui compromet à la fois leur sécurité et leurs droits. C'est encore Jurgen Dankwort qui présente les conclusions de son enquête:

Une compréhension restreinte des principes de la justice, notamment l'idée pourtant reçue du châtement ou de la réparation, suggère également que **les conseillers manquent encore d'empathie pour la situation des victimes** et pour leur désir que justice soit faite. Dans leurs réponses, les conseillers ont généralement **manqué à reconnaître de quelle façon la réparation pourrait être justifiée ou comment elle pourrait être intégrée au processus de la pleine responsabilisation du contrevenant.** Ils ont semblé peu sensibles au fait que le système pénal a, dans le passé, souvent traité les conjoints violents avec bienveillance, les exonérant parfois complètement. Les conseillers n'ont pas non plus accordé d'attention à l'effet qu'a eu cette approche sur le problème de la violence faite aux femmes en général.(...) **seuls quelques répondants ont nommé la sécurité et le bien-être de la conjointe comme objectif de programme.** (55-56)

Ces résultats sont déconcertants à cause de leurs **retombées pour les victimes**, qui mettent souvent tous leurs espoirs dans le changement probable qui se produira chez leur conjoint en vertu du programme. Ainsi qu'un certain nombre d'auteurs respectés l'ont fait remarquer, **il n'existe aucune preuve concluante pour étayer de telles attentes, et les favoriser pourrait être contre-productif par rapport à l'objectif d'amélioration de la sécurité et du bien-être des femmes.** (56)

m. Les thérapies maintiennent la conjointe dans une situation à haut risque, en comparaison de mesures plus efficaces

Tolman et Bennett notent:

Comme le fait remarquer Gondolf ["Who are those guys? Toward a behavioral typology of batterers", *Violence and Victims*, 3(3), 1988, 187-203], l'aiguillage [vers un programme] des sujets dont la violence peut être relativement réfractaire aux programmes d'intervention peut augmenter la probabilité que la conjointe demeure au foyer, en lui donnant de faux espoirs, car il y a peu de possibilités réelles de changement... L'intervention de la justice pourrait être le plus efficace dans le cas des conjoints moins violents, qui ne se rendent pas coupables de délits criminels à l'extérieur. (153-4)

Une étude canadienne récente de Meredith et Burns confirme ces inquiétudes quant au maintien des femmes dans des situations à haut risque, dont témoignaient depuis longtemps les travailleuses en maisons d'hébergement et des auteurs comme Ann Jones et Susan Schechter (Quand l'amour ne va plus, Éditions de l'Homme, Montréal, 1994).

Richard Tolman: La conjointe est-elle plus ou moins disposée à appeler la police en conséquence de la participation de son conjoint à une thérapie? Ce sont des questions que soulèvent Meredith et Burns (1990). Cette étude a révélé que **certaines femmes se déclarent moins disposées à employer, face aux comportements violents, des sanctions auxquelles elles auraient probablement eu recours si le conjoint ne suivait pas de traitement...** Il nous faut explorer ce qui pourrait arriver [à la conjointe] en conséquence de la participation du conjoint à un programme et qui pourrait diminuer ou accroître son pouvoir dans la situation. (69-70)

L'année suivante, Burns, Meredith et Paquette étaient encore plus explicites :

[Notre traduction] Il est décourageant de constater qu'un résultat des programmes de traitement est que des femmes demeurent dans des relations qui ne semblent, dans bien des cas, que très marginalement améliorées.

(Treatment Programs for Men Who Batter, p.56)

Bien sûr, les pourvoyeurs de programmes ont beau jeu de présenter de tels effets comme des malentendus, des attentes excessives des femmes, des illusions auto-induites. Confrontés, ils se défendent évidemment d'offrir une **panacée** à la violence conjugale. Pourtant, leur travail incessant de promotion de prétendues «thérapies» et d'«explications» spéculatives - rassurantes dans la mesure où elles occultent les choix intéressés des agresseurs - donne bel et bien cette impression et semble s'adresser spécifiquement aux femmes.

Quant à la suggestion de Tolman et Bennett de judiciairiser les cas d'hommes qui n'agressent que leur conjointe - et qui seraient les plus réceptifs à des sanctions -, de récentes statistiques sur l'appareil judiciaire indiquent que ce sont précisément ces contrevenants-là qui ne sont **jamais** sanctionnés. On les invite plutôt à «suivre une thérapie»...

Quant aux femmes, celles-ci ressentent souvent l'impression de devoir accompagner, tolérer et "materner" leur agresseur dans sa "démarche". Quand le coeur n'y est pas, on a même vu des intervenants québécois téléphoner aux conjointes pour vanter les "progrès" d'un ex-conjoint et convaincre ces femmes de le "reprendre".² Par ailleurs, des hommes qui ne présentent même plus aux sessions de leur programme de "thérapie" et que protège la loi du silence, prolongent leur contrôle d'une conjointe en faisant semblant d'y aller une fois par semaine...

n. Dans son idéalisation des hommes, le discours thérapeutique en vient à mimer et renforcer celui de l'agresseur lui-même

Il est étrange de constater que notre discours social «optimiste et idéaliste» sur la possibilité de modifier par des mesures de **soutien** le comportement violent des hommes calque de très près - et vient certainement renforcer - celui que tiennent à leurs victimes les batteurs de femmes eux-mêmes. Comme le remarque Richard Tolman:

Le traitement d'un sujet peut avoir des répercussions négatives chez sa conjointe. Ainsi, au début, la participation de l'homme à un programme d'aide peut encourager la femme à lui revenir plutôt qu'à le quitter. Elle peut être moins disposée à appeler la police parce qu'elle veut "lui laisser sa chance" pendant la durée du traitement. Elle peut aussi entretenir des attentes excessives, comme le mentionnait M. Saunders. **Elle peut avoir «appris à espérer» dans la situation, parce que le conjoint lui a fait, à plusieurs reprises, la promesse de changer. (70)**

Les batteurs et les thérapeutes promettent tous des changements. Et qui ne blâmerait pas une femme d'oser se montrer sceptique face à des hommes et des expériences aussi fascinants, aussi chéris des médias et de l'État?

o. Les prétendus profils-type banalisent la violence conjugale

² Communication personnelle, Jurgen Dankwort, 1991.

Car après tout, son agresseur correspond rarement aux inquiétants «profils-types» sur lesquels spéculent publiquement les thérapeutes pour justifier leur rejet des «mauvais sujets» dans le but d'améliorer la performance de leurs programmes avec des batteurs triés sur le volet pour mieux confirmer leur hypothèse-maison. Il s'agit d'un autre des effets dangereux de l'absence complète d'imputabilité de ces programmes, et de la confusion théorique à laquelle a conduit l'approche psychologisante et l'assimilation des variables observées à des facteurs causaux:

[Tolman et Bennett font remarquer les] ...dangers à éviter lorsqu'on tente d'esquisser des «profils» de conjoints violents. L'un de ces dangers, important surtout parce que les efforts d'intervention et de prévention pourraient en souffrir, serait de prendre les causes pour les effets et vice-versa (Stark et Flitcraft, 1988). Par exemple, un trait couramment relevé chez les conjoints violents est la dépression; mais **la dépression aide-t-elle à causer les mauvais traitements, ainsi que certains le croient, ou est-ce plutôt les mauvais traitements qui favorisent la dépression chez les conjoints violents?** Parmi les autres dangers apparentés, il y a celui qui consiste à accorder à un élément causal plus de poids qu'il n'en mérite (Gelles, 1980; Stark et Flitcraft, 1988) et celui de prendre un élément relativement négligeable pour un élément causal (Margolin, John et Gleberman, 1988; Stark et Flitcraft, 1988). Une dernière réserve: la recherche des caractéristiques qui différencient les conjoints violents des autres hommes peut faire négliger des similitudes plus importantes ou des conditions sociétales qui banalisent les mauvais traitements et les font tolérer. (139-40)

p. Particulièrement dangereuses, les approches de «thérapie de couple» sont présentement en expansion

Que ce soit pour faciliter une corroboration des femmes devenue essentielle à la validité de leurs chiffres de «succès», ou par adhésion aux théories qui font de la violence conjugale un problème systémique où les **deux** conjoints seraient co-responsables des agressions perpétrées par l'homme, ou parce qu'il est plus facile d'obtenir de l'argent de l'État en utilisant ce que Brown appelle des objectifs de «sauvegarde du couple», ou à cause de leur formation de conseillers matrimoniaux, ou simplement pour remédier à une baisse d'achalandage de leurs programmes, plusieurs intervenants continuent à intégrer les conjointes au traitement de leur agresseur, malgré les dangers reconnus de cette approche. Cette formule est même en progression rapide dans les groupes d'entraide qui offrent maintenant un volet «femmes». C'est le cas de Pro-Gam, le principal pourvoyeur de «thérapies» au Québec.

Tolman et Bennett: Une question très controversée est la thérapie des conjoints violents en présence de la conjointe. ...on a adressé d'autres reproches à cette formule thérapeutique, notamment en ce qui touche la sécurité des victimes et le blâme rejeté sur ces dernières, implicitement ou explicitement... la recherche sur les thérapies de couple

s'est jusqu'ici restreinte à des études sans groupes témoins. [Dans l'étude de Lindquist, Telch et Taylor (1984)] lors du suivi, six semaines après, la moitié des couples ont signalé des incidents de violence, et, au bout de six mois, tous les couples rejoints ont signalé d'autres incidents de violence. (161)

Robert J. Brown confirme:

...l'histoire nous a démontré que la consultation ou la thérapie conjugale n'est généralement pas efficace en situation de violence conjugale. En fait, cette approche peut être **extrêmement dangereuse** si le conjoint reste violent. (82)

Mais un système qui utilise la thérapie pour déresponsabiliser les hommes et retenir les femmes au foyer a tout avantage à y associer celles-ci étroitement...

* * * * *

Pour une véritable priorité aux femmes

[Observation d'un-e participant-e:] ...nous pouvons faire beaucoup. Je songe, par exemple, à une intéressante étude sur l'évaluation des programmes d'éducation et d'intervention auprès des conjoints violents, qui a été publiée par la Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence [Safety for Women: Monitoring batterers' programs, Barbara Hart, 1988]. Madame Hart énumère 34 items de critères, soit des questions qui devraient être utilisées comme jauges, pour l'évaluation des programmes.(...) évaluer quoi et pour qui? Voilà l'élément décisif. (136)

Recentrer l'intervention: deux principes de base

Dans un programme détaillé des modifications essentielles pour contrer réellement la violence conjugale, Barbara Pressman pose deux des principes de base qui devraient recentrer l'intervention auprès des conjoints violents, laquelle n'a pas à concurrencer une véritable priorité à leurs victimes.

Accepter de rendre des comptes aux femmes et au mouvement féministe par des relations étroites et la coopération avec le réseau des maisons d'hébergement et d'autres programmes à l'intention des femmes violentées constitue une composante essentielle d'un programme adéquat. (35)

Améliorer le système de probation; en particulier, améliorer et multiplier les programmes de formation destinés aux agents de probation en ce qui touche la violence conjugale, le maintien de la communication avec les femmes battues **et le renvoi des hommes au**

tribunal lorsque le manque d'assiduité ou une participation inadéquate aux réunions du groupe constitue une violation de l'ordonnance de probation. (22)

Choisir l'efficacité

L'efficacité de l'intervention pénale, en regard de l'approche psychologisante, est sans doute l'argument le mieux fondé à opposer à l'idéologie de la non-judiciarisation pour qui a réellement à coeur la sécurité et les droits des femmes. Voici comment Tolman et Bennett concluent leur revue de la documentation scientifique à ce sujet :

Sherman et Berk (1984) ont étudié la réaction policière aux appels relatifs à la violence familiale et ont découvert que, en fonction des rapports tant de la police que des victimes, l'arrestation était un moyen de dissuasion plus efficace que la séparation ou la médiation. [Ces] résultats ont aussi été confirmés par ceux de [Tauchen et Witte (1986) sur des cas mettant uniquement en jeu des hommes et des femmes vivant en couple et par ceux de] Berk et Newton (1985) qui ont mené une reprise non expérimentale de l'étude de Sherman et Berk (1984). Jaffe, Wolfe, Telford et Austin (1986) ont évalué l'efficacité d'une politique d'arrestation sur cause probable mise en oeuvre par les corps policiers de l'Ontario. Cette politique a eu pour effet d'augmenter spectaculairement les inculpations - qui sont passées de 3 % des actes de violence à l'égard de la conjointe à 67 % de l'ensemble des inculpations pour violence infligée à la conjointe. La proportion des inculpations retirées ou rejetées avant procès a aussi diminué. **Selon les rapports faits par les victimes, avant et après la mise en vigueur de la politique, il y a eu diminution significative de toutes les formes de violence.** - Tolman et Bennett, *op. cit.*(163)

La meilleure façon d'aider l'homme? Soutenir la femme

Contrairement à la notion selon laquelle les problèmes hypothétiques de l'agresseur seraient la véritable source de ceux qu'il inflige à sa conjointe et, donc, ce dont il faut s'occuper en **appuyant les hommes**, Tolman et Bennett notent que c'est souvent le soutien apporté aux femmes battues qui semble le plus souvent favoriser une évolution réelle de leur agresseur. À ce titre l'intervention psychologisante serait plutôt contre-productive:

Le schème des résultats [des groupes de traitement pour conjoints violents] n'appuie pas clairement l'intervention psychologique comme facteur primordial pour le changement de comportement chez les conjoints violents. Le degré de succès relatif chez ceux qui n'ont PAS terminé le programme thérapeutique pose des problèmes à ceux qui préconisent une thérapie pour les conjoints violents. Selon toute vraisemblance, les résultats positifs supposés attribuables à un traitement donné découlent de systèmes et de facteurs multiple... Les mesures qui viennent de la victime, dont la séparation ou sa menace, l'intervention de la police et du système pénal, la

désapprobation des parents et des amis de même que d'autres processus «naturels» contribuent à la dissuasion, avec ou sans intervention psychologique autre. Le succès des efforts déployés pour modifier de façon efficace la réaction institutionnelle (voir, par exemple, Gamache, Edleson et Shock, 1988) appuie la poursuite des efforts en ce sens.

La priorité la plus urgente est, de toute évidence, la mise sur pied de programmes à l'intention des victimes et, dans la mesure où ils donnent aux femmes la capacité d'entamer des poursuites judiciaires, de se séparer ou d'agir, d'une façon ou d'une autre, en ce qui touche leur couple, ces programmes peuvent aider à mettre fin au comportement violent des conjoints. (164)

* * * * *

Conclusion

Nous concourons avec ces spécialistes - et avec les centaines d'intervenantes féministes dont ils valident l'expertise. Après tout, ce devrait être une simple question de bon sens que de reconnaître que les personnes qui méritent notre soutien sont celles qui sont en péril et non leurs agresseurs, que les rares ressources disponibles doivent aller aux femmes et aux enfants menacés de mort plutôt qu'aux hommes qui profèrent ces menaces, et, surtout, que les méthodes qui méritent priorité et budgets doivent être les plus efficaces et les plus cohérentes. Il est logique de reconnaître qu'une telle politique à base d'efficacité sera en fin de compte la plus utile à tout le monde, y compris les hommes.

Il demeurera impossible de responsabiliser les agresseurs sexistes tant qu'on continuera à les orienter vers un système où des «théories» spéculatives et contradictoires entretiennent le mythe de leur irresponsabilité, tout en la garantissant au moyen d'une décriminalisation effective des agressions intra-familiales perpétrées par les hommes.

Par contre, prendre clairement parti pour les victimes de ces hommes et donner à ces femmes (et enfants) les moyens et le droit de reprendre le contrôle de leur vie, indépendamment de toute politique de «sauvegarde du couple», semble être la meilleure façon de désarmer le batteur de femme en rendant sa stratégie sans objet.

Martin Dufresne

pour le Collectif masculin contre le sexisme

BIBLIOGRAPHIE DES TEXTES CITÉS

- BURNS N., MEREDITH C. et PAQUETTE C. Treatment Programs for Men Who Batter: A Review of the Evidence of their Success. Abt Associates, July 1991.
- HANSON, R. Karl et HART, Liz. L'Évaluation des programmes de traitement pour conjoints violents. Hanson et Hart, Ottawa, 1991.
- HARRELL, Adele J. Evaluation of Court-Ordered Treatment for Domestic Violence Offenders. The Urban Institute, Washington (D.C.), Dec. 1991.
- HART, Barbara J. Accountability: Program Standards for Batterer Intervention Services. Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence, Reading, 1992.
- JONES, Ann. Next Time, She'll Be Dead: Battering & How to Stop It, Beacon Press, Boston, 1994.
- JONES A. et SCHECHTER S. Quand l'amour ne va plus, Éditions de l'Homme, Montréal, 1994.
- RONDEAU, Gilles, avec Jurgen Dankwort et Monique Gauvin. Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents. Planification-Évaluation Santé Services Sociaux, Québec, 1989.